

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1980

21 octobre 2006

SOMMAIRE

2Spark International, S.à r.l., Luxembourg	94998	KoSa Capital (Lux), S.à r.l., Luxembourg	95009
Agoranet Holding S.A., Luxembourg	95039	Lincoln Invest S.A., Luxembourg	95010
Alliance Entreprise S.A., Luxembourg	95003	Lumina Participation, S.à r.l., Luxembourg	95028
Allrad Daewel, S.à r.l., Mamer	95021	M-Link, S.à r.l., Luxembourg	95037
Alpha Perseus Capital S.A., Luxembourg	95022	MH Germany Property I, S.à r.l., Luxembourg	94994
Baroo Energy Holding S.A., Luxembourg	95038	Mondo Luxembourg S.A., Foetz	94996
BB Bonds, Sicav, Luxembourg	95038	Montana (Luxembourg) S.A., Luxembourg	95040
Bea Investments S.A., Luxembourg	95029	Montevideo Invest S.A., Luxembourg	95021
Bea Investments S.A., Luxembourg	95029	New Media Concept S.A., Luxembourg	95003
Bea Investments S.A., Luxembourg	95030	North Miami Beach Investment Corp S.A., Luxembourg	95010
Bea Investments S.A., Luxembourg	95030	OAK Finance Holding S.A., Strassen	95038
Bea Investments S.A., Luxembourg	95030	Paro S.A., Bertrange	95021
Bodycare S.A., Luxembourg	95015	Partinvest S.A., Luxembourg	94994
Dangal Investments S.A., Luxembourg	95010	Pictet Global Selection Fund	94994
East West Express, S.à r.l., Luxembourg	95028	PROGENTEC - Société Européenne de Technologies Bi Holding S.A., Luxembourg	94995
East West Express, S.à r.l., Luxembourg	95028	Prodialog, S.à r.l., Nospelt	95029
ELS S.A.H., Luxembourg	94997	QP Gas Trading (QGII), S.à r.l., Luxembourg	95028
Eurogen Holding S.A., Luxembourg	94995	QP LNG Services (QGII), S.à r.l., Luxembourg	95028
Europe Galaxie S.A., Luxembourg	95039	Rosenberg S.A., Luxembourg	95039
Eurotouristic S.A., Luxembourg	95018	SFDT International S.A., Luxembourg	95010
Evrax Group S.A., Luxembourg	95024	Sogeprim S.A., Luxembourg	95018
Evrax Group S.A., Luxembourg	95027	Solid Bridge S.A., Luxembourg	94997
Evrax Group S.A., Luxembourg	95030	Space Luxembourg, S.à r.l., Kleinbettingen	95036
Evrax Group S.A., Luxembourg	95033	Sport Management & Entertainment S.A., Steinsel	94996
Faber (Luxembourg) Holding S.A., Luxembourg	95038	Stone Holding, S.à r.l., Luxembourg	95021
Fabilor Investment Holding S.A., Luxembourg	94996	Teissiny Investments S.A., Luxembourg	95003
(The) Family of N&J Rothschild S.A., Luxembourg	95029	Tercas Sicav Lux, Luxembourg	95021
FDH Patrimoine, Sicav, Luxembourg	95037	Tracol S.A. Travaux et Constructions, Luxembourg, Sandweiler	95018
Finatex S.A., Luxembourg	95018	Trasal Holding S.A., Strassen	95022
Finonzo S.A., Luxembourg	95029	Trimark S.A., Luxembourg	95009
Fujitsu Services, S.à r.l., Luxembourg	95037	Trimark S.A., Luxembourg	95009
Global Sport Management S.A., Steinsel	94995	Trimark S.A., Luxembourg	95009
Immostef S.A., Luxembourg	95008	Trimark S.A., Luxembourg	95009
Immostef S.A., Luxembourg	95008	Urania Invest S.A., Luxembourg	94997
Industrial Properties S.A.H., Luxembourg	94996	Vidinvest S.A., Luxembourg	95040
Intercel Holding S.A., Luxembourg	95003	Zamataimmo S.A., Luxembourg	95040
IonBond, S.à r.l., Luxembourg	95028		
Jeddilux S.A., Luxembourg	94997		
Kenson Holding S.A., Luxembourg	94997		
Klystron Holding S.A., Luxembourg	94996		

94994

MH GERMANY PROPERTY I, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,-.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R. C. Luxembourg B 111.555.

—
EXTRAIT

Suite à la résolution de l'actionnaire unique du 11 août 2006, il résulte que le statut de M. Michael Philip Birch a été changé de gérant en gérant A avec effet au 10 avril 2006.

Luxembourg, le 11 août 2006.

P. Gallasin

Gérant B

Enregistré à Luxembourg, le 17 août 2006, réf. LSO-BT04787. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(094228.3//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2006.

PARTINVEST, Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 44.189.

—
DISSOLUTION

constituée sous la forme d'une société anonyme holding et sous la dénomination de BLOOMFIELD HOLDING S.A. aux termes d'un acte reçu par Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 8 juin 1993, publié au Mémorial C numéro 407 du 7 septembre 1993,

dont le capital social a été converti en euros aux termes d'une assemblée générale tenue sous seing privé en date du 12 juin 2000, publié au Mémorial C numéro 321 du 2 mai 2001,

dont les statuts ont été modifiés aux termes de deux actes reçus par Maître Frank Baden, notaire prénommé:

- en date du 22 juin 2001, publié au Mémorial C numéro 1219 du 22 décembre 2001 et

- en date du 18 décembre 2001, publié au Mémorial C numéro 574 du 12 avril 2002.

La société a été mise en liquidation aux termes d'un acte reçu par Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 8 septembre 2006, non encore publié au Mémorial C.

Extrait

Il résulte d'un acte reçu par Maître Francis Kessler, notaire prénommé, en date du 15 septembre 2006, enregistré à Esch/Alzette A.C., le 19 septembre 2006, volume 920, folio 71, case 2,

qu'il a été procédé à la clôture de la liquidation de la société anonyme PARTINVEST, établie et ayant son siège social à L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg section B numéro 44.189 et que la société anonyme PARTINVEST, prénommée, a définitivement cessé d'exister,

que les livres et documents sociaux sont déposés et conservés pendant une période de cinq (5) ans au secrétariat général de CACEIS BANK LUXEMBOURG, société ayant son siège à L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

Pour extrait conforme, délivrée à la société sur demande pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 5 octobre 2006.

F. Kessler.

(109367.3/219/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2006.

PICTET GLOBAL SELECTION FUND, Fonds Commun de Placement.

—
L'acte modificatif au règlement de gestion de PICTET GLOBAL SELECTION FUND, enregistré à Luxembourg le 19 octobre 2006, ref. LSO-BV05122, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 octobre 2006.

The amendment to the management regulations of PICTET GLOBAL SELECTION FUND, registered in Luxembourg on 19 October 2006, ref. LSO-BV05122, was deposited with the Registre de Commerce et des Sociétés of Luxembourg on 20 October 2006.

For publication in the Mémorial.

Luxembourg, 17th October 2006.

PICTET GLOBAL SELECTION FUND MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

(113289.3//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2006.

EUROGEN HOLDING S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R. C. Luxembourg B 77.280.

PROGENTEC - SOCIETE EUROPEENNE DE TECHNOLOGIES BI HOLDING S.A.,

Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R. C. Luxembourg B 72.040.

—
PROJET DE FUSION

Les parties à la fusion

Les parties à la fusion sont les suivantes:

PROGENTEC - SOCIETE EUROPEENNE DE TECHNOLOGIES BI HOLDING S.A.(en liquidation), une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy, comme société absorbante, ci-après dénommée la «Société Absorbante»;

EUROGEN HOLDING S.A. (en liquidation), une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy, comme société absorbée, ci-après dénommée la «Société Absorbée».

La Société Absorbante entend absorber la Société Absorbée par voie de fusion, conformément aux articles 261 à 276 ainsi qu'aux articles 278 à 283 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «loi sur les sociétés»).

La Société Absorbante

Le capital social de la Société Absorbante est de EUR 51.700,- (cinquante et un mille sept cents euros) représenté par 100,- (cent) actions de EUR 517, (cinq cent dix-sept euros).

La Société Absorbée

Le capital social de la Société Absorbée est de EUR 32.000,- (trente deux mille euros) représenté par 320,- (trois cent vingt) actions de EUR 100,- (cent euros) chacune.

Date de prise d'effet de la fusion

La date à partir de laquelle, les opérations de la Société Absorbée sont considérées du point de vue comptable et du point de vue fiscal comme accomplies pour le compte de la Société Absorbante est fixée au 1^{er} octobre 2006. La fusion sera réalisée en neutralité comptable et fiscale.

Obligations à l'égard des tiers

A partir de la date de prise d'effet de la fusion, tous droits et obligations de la Société Absorbée vis-à-vis de tiers seront pris en charge par la Société Absorbante. La Société Absorbante assumera comme ses dettes propres toutes les dettes et obligations de paiement de la Société Absorbée.

Avantage particulier

Aucun avantage particulier n'a été attribué aux administrateurs et au commissaire aux comptes des sociétés qui fusionnent.

Effet de la fusion

La fusion sera réalisée et entraînera de plein droit les effets prévus à l'article 274 de la loi sur les sociétés lorsque les assemblées générales extraordinaires des sociétés participant à la fusion auront approuvé le projet de fusion.

Conservation des documents

Les documents sociaux de la Société Absorbée seront conservés pendant le délai légal au siège de la Société Absorbante.

Approuvé par le liquidateur de la Société Absorbante et de la Société Absorbée, le 28 septembre 2006.

EUROGEN HOLDING S.A. / PROGENTEC S.A.

Signature / Signature

Le liquidateur / Le liquidateur

Enregistré à Luxembourg, le 11 octobre 2006, réf. LSO-BV02579. – Reçu 16 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(110152.2//50) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2006.

GLOBAL SPORT MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7327 Steinsel, 35, rue J.F. Kennedy.

R. C. Luxembourg B 94.863.

Conformément à l'article 79 §1 de la loi du 10 août 1915, le bilan abrégé au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 5 septembre 2006, réf. LSO-BU00708, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(094341.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2006.

FABILOR INVESTMENT HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 54.333.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 31 août 2006, réf. LSO-BT09039, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FABILOR INVESTMENT HOLDING S.A.

LOUV, S.à r.l. / EFFIGI, S.à r.l.

Administrateur / Administrateur

Signature / Signature

(094334.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2006.

KLYSTRON HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1946 Luxembourg, 26, rue Louvigny.

R. C. Luxembourg B 45.455.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 31 août 2006, réf. LSO-BT09036, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

KLYSTRON HOLDING S.A.

LOUV, S.à r.l. / EFFIGI, S.à r.l.

Administrateur / Administrateur

Signature / Signature

(094336.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2006.

INDUSTRIAL PROPERTIES S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 11.522.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 31 août 2006, réf. LSO-BT09032, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

INDUSTRIAL PROPERTIES S.A.

LOUV, S.à r.l. / FINDI, S.à r.l.

Administrateur / Administrateur

Signature / Signature

(094337.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2006.

SPORT MANAGEMENT & ENTERTAINMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7327 Steinsel, 35, rue J.F. Kennedy.

R. C. Luxembourg B 94.340.

Conformément à l'article 79 §1 de la loi du 10 août 1915, le bilan abrégé au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 5 septembre 2006, réf. LSO-BU00703, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(094342.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2006.

MONDO LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3895 Foetz, rue de l'Industrie.

R. C. Luxembourg B 16.619.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 5 septembre 2006, réf. LSO-BU00773, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 septembre 2006.

Signature.

(094348.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2006.

JEDDILUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 38, avenue du X Septembre.
R. C. Luxembourg B 90.604.

Conformément à l'article 79 §1 de la loi du 10 août 1915, le bilan abrégé au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 5 septembre 2006, réf. LSO-BU00698, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(094343.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2006.

ELS S.A.H., Société Anonyme.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 38, avenue du X Septembre.
R. C. Luxembourg B 63.069.

Conformément à l'article 79 §1 de la loi du 10 août 1915, le bilan abrégé au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 5 septembre 2006, réf. LSO-BU00690, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(094344.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2006.

KENSON HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 38, avenue du X Septembre.
R. C. Luxembourg B 58.661.

Conformément à l'article 79 §1 de la loi du 10 août 1915, le bilan abrégé au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 5 septembre 2006, réf. LSO-BU00689, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(094345.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2006.

URANIA INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 38, avenue du X Septembre.
R. C. Luxembourg B 113.755.

Conformément à l'article 79 §1 de la loi du 10 août 1915, le bilan abrégé au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 5 septembre 2006, réf. LSO-BU00686, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(094346.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2006.

SOLID BRIDGE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.
R. C. Luxembourg B 90.625.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 28 août 2006, réf. LSO-BT07971, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A.T.T.C. MANAGEMENT, S.à r.l. / A.T.T.C. DIRECTORS, S.à r.l.

Administrateur / Administrateur

A.T.T.C. S.A. / A.T.T.C. S.A.

Gérant / Gérant

E. Patteet / J.P. Van Keymeulen

Administrateur-délégué / Administrateur-délégué

(094703.3//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2006.

2SPARK INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
Registered office: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 118.823.

STATUTES

In the year two thousand and six, on the seventh day of August.

Before us, M^e Jean Seckler, notary residing at Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned.

There appeared:

1.- The company 2SPARK LIMITED with registered office at Martello Court, Admiral Park, St. Peter Port, Guernsey GY1 3HB, registered in the Trade and Companies' Register of Guernsey under number 44766;

2.- Mr Hendricus Michaël Vonk, born in Venhuizen, The Netherlands, on May 6, 1972 and residing at Comriekade 9, 2481 AD Woubrugge, The Netherlands;

3.- Mr Johan Philip Vonk, born in Schellinkhout, The Netherlands, on June 14, 1968 and residing at Oude Zeeweg 60, 2202 CG Noordwijk, The Netherlands.

All are here represented by Mr David Sana, maître en droit, professionally residing at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, by virtue of three proxies given under private seal.

The said proxies signed ne varietur by the attorney and the undersigned notary will remain attached to the present deed, in order to be recorded with it.

This appearing attorney, acting as said before, requested the undersigned notary to draw up the Constitutive Deed of a private limited company, («société à responsabilité limitée»), as follows:

Art. 1. There is hereby established a private limited company («société à responsabilité limitée») which will be governed by the laws in force, namely the Companies' Act of August 10, 1915 and by the present articles of association.

Art. 2. The company's name is 2SPARK INTERNATIONAL, S.à r.l.

Art. 3. The purpose of the company is the acquisition, the management, the enhancement and the disposal of participations in whichever form in domestic and foreign companies. The company may also contract loans and grant all kinds of support, loans, advances and guarantees to companies, in which it has a direct or indirect participation or which are members of the same group.

It may open branches in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

Furthermore, the company may acquire and dispose of all other securities by way of subscription, purchase, exchange, sale or otherwise.

It may also acquire, enhance and dispose of patents and licenses, as well as rights deriving therefrom or supplementing them.

In addition, the company may acquire, manage, enhance and dispose of real estate located in Luxembourg or abroad.

In general, the company may carry out all commercial, industrial and financial operations, whether in the area of securities or of real estate, likely to enhance or to supplement the above-mentioned purposes.

Art. 4. The registered office of the company is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place of the Grand Duchy of Luxembourg by simple decision of the shareholders.

If extraordinary events of a political or economic nature which might jeopardize the normal activity at the registered office or the easy communication of this registered office with foreign countries occur or are imminent, the registered office may be transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such decision will have no effect on the company's nationality. The declaration of the transfer of the registered office will be made and brought to the attention of third parties by the organ of the company which is best situated for this purpose under the given circumstances.

Art. 5. The company is established for an unlimited duration.

Art. 6. The corporate capital is set at eighteen thousand Euro (18,000.- EUR) represented by seven hundred twenty (720) sharequotas of twenty-five Euro (25.- EUR) each.

When and as long as all the sharequotas are held by one person, the articles 200-1 and 200-2 among others of the amended law concerning trade companies are applicable, i.e. any decision of the single shareholder as well as any contract between the latter and the company must be recorded in writing and the provisions regarding the general shareholders' meeting are not applicable.

The company may acquire its own sharequotas provided that they be cancelled and the capital reduced proportionally.

Art. 7. The sharequotas are indivisible with respect to the company, which recognizes only one owner per sharequota. If a sharequota is owned by several persons, the company is entitled to suspend the related rights until one person has been designated as being with respect to the company the owner of the sharequota. The same applies in case of a conflict between the usufructuary and the bare owner or a debtor whose debt is encumbered by a pledge and his creditor. Nevertheless, the voting rights attached to the sharequotas encumbered by usufruct are exercised by the usufructuary only.

Art. 8. The transfer of sharequotas inter vivos to other shareholders or to third parties is conditional upon the approval of the general shareholders' meeting representing at least three-quarters of the corporate capital. The transfer of sharequotas mortis causa to other shareholders or to third parties is conditional upon the approval of the general shareholders' meeting representing at least three-quarters of the corporate capital belonging to the survivors.

This approval is not required when the sharequotas are transferred to heirs entitled to a compulsory portion or to the surviving spouse. If the transfer is not approved in either case, the remaining shareholders have a preemption right proportional to their participation in the remaining corporate capital.

Each unexercised preemption right inures proportionally to the benefit of the other shareholders for a duration of three months after the refusal of approval. If the preemption right is not exercised, the initial transfer offer is automatically approved.

Art. 9. Apart from his capital contribution, each shareholder may with the previous approval of the other shareholders make cash advances to the company through the current account. The advances will be recorded on a specific current account between the shareholder who has made the cash advance and the company. They will bear interest at a rate fixed by the general shareholders' meeting with a two third majority. These interests are recorded as general expenses.

The cash advances granted by a shareholder in the form determined by this article shall not be considered as an additional contribution and the shareholder will be recognized as a creditor of the company with respect to the advance and interests accrued thereon.

Art. 10. The death, the declaration of minority, the bankruptcy or the insolvency of a shareholder will not put an end to the company. In case of the death of a shareholder, the company will survive between his legal heirs and the remaining shareholders.

Art. 11. The creditors, assigns and heirs of the shareholders may neither, for whatever reason, affix seals on the assets and the documents of the company nor interfere in any manner in the management of the company. They have to refer to the company's inventories.

Art. 12. The company is managed and administered by one or several managers, whether shareholders or third parties. The power of a manager is determined by the general shareholders' meeting when he is appointed. The mandate of manager is entrusted to him until his dismissal ad nutum by the general shareholders' meeting deliberating with a majority of votes.

The manager(s) has (have) the broadest power to deal with the company's transactions and to represent the company in and out of court.

The manager(s) may appoint attorneys of the company, who are entitled to bind the company by their sole signatures, but only within the limits to be determined by the power of attorney.

Art. 13. No manager enters into a personal obligation because of his function and with respect to commitments regularly contracted in the name of the company; as an agent, he is liable only for the performance of his mandate.

Art. 14. The collective resolutions are validly taken only if they are adopted by shareholders representing more than half of the corporate capital. Nevertheless, decisions amending the articles of association can be taken only by the majority of the shareholders representing three-quarters of the corporate capital. Interim dividends may be distributed under the following conditions:

- interim accounts are drafted on a quarterly or semi-annual basis,
- these accounts must show a sufficient profit including profits carried forward,
- the decision to pay interim dividends is taken by an extraordinary general meeting of the shareholders.

Art. 15. The company's financial year runs from the first of January to the thirty-first of December of each year.

Art. 16. Each year, as of the thirty-first day of December, the management will draw up the annual accounts and will submit them to the shareholders.

Art. 17. Each shareholder may inspect the annual accounts at the registered office of the company during the fifteen days preceding their approval.

Art. 18. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the general expenses, the social charges, the amortizations and the provisions represents the net profit of the company. Each year five percent (5%) of the net profit will be deducted and appropriated to the legal reserve. These deductions and appropriations will cease to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10%) of the corporate capital, but they will be resumed until the complete reconstitution of the reserve, if at a given moment and for whatever reason the latter has been touched. The balance is at the shareholders' free disposal.

Art. 19. In the event of the dissolution of the company for whatever reason, the liquidation will be carried out by the management or any other person appointed by the shareholders.

When the company's liquidation is closed, the company's assets will be distributed to the shareholders proportionally to the sharequotas they are holding.

Losses, if any, are apportioned similarly, provided nevertheless that no shareholder shall be forced to make payments exceeding his contribution.

Art. 20. With respect to all matters not provided for by these articles of association, the shareholders refer to the legal provisions in force.

Art. 21. Any litigation which will occur during the liquidation of the company, either between the shareholders themselves or between the manager(s) and the company, will be settled, insofar as the company's business is concerned, by arbitration in compliance with the civil procedure.

Subscription and payment

The seven hundred twenty (720) sharequotas are all subscribed as follows:

1. The company 2SPARK LIMITED, pre-named, seven hundred six sharequotas	706
2. Mr Hendricus Michaël Vonk, pre-named, seven sharequotas	7
3. Mr Johan Philip Vonk, pre-named, seven sharequotas	7
Total: seven hundred twenty sharequotas	720

The subscribers state and acknowledge that each sharequota has been fully paid up in cash so that the amount of eighteen thousand Euro (18,000.- EUR) is from this day on at the free disposal of the corporation and proof thereof has been given to the undersigned notary, who expressly attests thereto.

Transitory disposition

The first fiscal year will begin now and will end on December 31, 2006.

Expenses

The amount of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the company as a result of its formation, is approximately valued at one thousand two hundred Euro.

Extraordinary general meeting

Immediately after the incorporation of the company, the shareholders representing the entire corporate capital, held an extraordinary general meeting and unanimously passed the following resolutions after having acknowledged that they have been validly convened with full knowledge of the agenda and after having deliberated.

First resolution

The private limited company UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B 64.474, having its registered office at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, is appointed as manager for an unlimited duration.

The company is bound in all circumstances by the sole signature of the manager.

Second resolution

The registered office of the company is established in L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Declaration

The undersigned notary, who knows English and French, states herewith that on request of the attorney, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same attorney and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up at Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the attorney, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the latter signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le sept août.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

Ont comparu:

1.- La société 2SPARK LIMITED avec siège social à Martello Court, Admiral Park, St. Peter Port, Guernsey GY1 3HB, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Guernsey sous le numéro 44766.

2.- Monsieur Hendricus Michaël Vonk, né à Venhuizen, Pays-Bas, le 6 mai 1972 et demeurant à Comriekade 9, 2481 AD Woubrugge, Pays-Bas;

3.- Monsieur Johan Philip Vonk, né à Schellinkhout, Pays-Bas, le 14 juin 1968 et demeurant à Oude Zeeweg 60, 2202 CG Noordwijk, Pays-Bas.

Tous sont ici représentés par Monsieur David Sana, maître en droit, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, en vertu de trois procurations sous seing privé.

Les prédites procurations, signées ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Lequel mandataire, ès qualités qu'il agit, a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois en vigueur et notamment par celle modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société prend la dénomination de 2SPARK INTERNATIONAL, S.à r.l.

Art. 3. La société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation de participations, de quelque manière que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises et étrangères. Elle peut aussi contracter des emprunts et accorder aux sociétés, dans lesquelles elle a une participation directe ou indirecte ou qui sont membres du même groupe, toutes sortes d'aides, de prêts, d'avances et de garanties.

Elle peut créer des succursales au Luxembourg et à l'étranger.

Par ailleurs, la société peut acquérir et aliéner toutes autres valeurs mobilières par souscription, achat, échange, vente ou autrement. Elle peut également acquérir, mettre en valeur et aliéner des brevets et licences, ainsi que des droits en dérivant ou les complétant.

De plus, la société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation d'immeubles situés tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

D'une façon générale, la société peut faire toutes opérations commerciales, industrielles et financières, de nature mobilière et immobilière, susceptibles de favoriser ou de compléter les objets ci-avant mentionnés.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète des circonstances anormales. Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert de siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 5. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. Le capital social est fixé à dix-huit mille euros (18.000,- EUR), représenté par sept cent vingt (720) parts sociales de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune.

Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la loi modifiée sur les sociétés commerciales sont d'application, c'est-à-dire chaque décision de l'associé unique ainsi que chaque contrat entre celui-ci et la société doivent être établis par écrit et les clauses concernant les assemblées générales des associés ne sont pas applicables.

La société peut acquérir ses propres parts à condition qu'elles soient annulées et le capital réduit proportionnellement.

Art. 7. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. S'il y a plusieurs propriétaires d'une part sociale, la société a le droit de suspendre l'exercice des droits afférents, jusqu'à ce qu'une seule personne soit désignée comme étant, à son égard, propriétaire de la part sociale. Il en sera de même en cas de conflit opposant l'usufruitier et le nu-propriétaire ou un débiteur et un créancier-gagiste.

Toutefois, les droits de vote attachés aux parts sociales grevées d'usufruit sont exercés par le seul usufruitier.

Art. 8. Les cessions de parts entre vifs à des associés et à des non-associés sont subordonnées à l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant les trois quarts au moins du capital social.

Les cessions de parts à cause de mort à des associés et à des non-associés sont subordonnées à l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant les trois quarts au moins du capital social appartenant aux survivants.

Cet agrément n'est pas requis lorsque les parts sont transmises à des héritiers réservataires, soit au conjoint survivant.

En cas de refus d'agrément dans l'une ou l'autre des hypothèses, les associés restants possèdent un droit de préemption proportionnel à leur participation dans le capital social restant.

Le droit de préemption non exercé par un ou plusieurs associés échoit proportionnellement aux autres associés. Il doit être exercé dans un délai de trois mois après le refus d'agrément. Le non-exercice du droit de préemption entraîne de plein droit agrément de la proposition de cession initiale.

Art. 9. A côté de son apport, chaque associé pourra, avec l'accord préalable des autres associés, faire des avances en compte-courant de la société. Ces avances seront comptabilisées sur un compte-courant spécial entre l'associé, qui a fait l'avance, et la société. Elles porteront intérêt à un taux fixé par l'assemblée générale des associés à une majorité des deux tiers. Ces intérêts seront comptabilisés comme frais généraux.

Les avances accordées par un associé dans la forme déterminée par cet article ne sont pas à considérer comme un apport supplémentaire et l'associé sera reconnu comme créancier de la société en ce qui concerne ce montant et les intérêts.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la société. En cas de décès d'un associé, la société sera continuée entre les associés survivants et les héritiers légaux.

Art. 11. Les créanciers, ayants droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux.

Art. 12. La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non. Les pouvoirs d'un gérant seront déterminés par l'assemblée générale lors de sa nomination. Le mandat de gérant lui est confié jusqu'à révocation ad nutum par l'assemblée des associés délibérant à la majorité des voix.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour accomplir les affaires de la société et pour représenter la société judiciairement et extrajudiciairement.

Le ou les gérants peuvent nommer des fondés de pouvoir de la société, qui peuvent engager la société par leurs signatures individuelles, mais seulement dans les limites à déterminer dans la procuration.

Art. 13. Tout gérant ne contracte à raison de sa fonction, aucune obligation personnelle, quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 14. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Des dividendes intérimaires peuvent être distribués dans les conditions suivantes:

- des comptes intérimaires sont établis sur une base trimestrielle ou semestrielle,
- ces comptes doivent montrer un profit suffisant, bénéfices reportés inclus,
- la décision de payer des dividendes intérimaires est prise par une assemblée générale extraordinaire des associés.

Art. 15. L'exercice social court du premier janvier au trente et un décembre de chaque année.

Art. 16. Chaque année, au 31 décembre, la gérance établira les comptes annuels et les soumettra aux associés.

Art. 17. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication des comptes annuels pendant les quinze jours qui précéderont son approbation.

Art. 18. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais généraux, charges sociales, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net seront prélevés et affectés à la réserve légale. Ces prélèvements et affectations cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé. Le solde est à la libre disposition des associés.

Art. 19. En cas de dissolution de la société pour quelque raison que ce soit, la liquidation sera faite par la gérance ou par toute personne désignée par les associés.

La liquidation de la société terminée, les avoirs de la société seront attribués aux associés en proportion des parts sociales qu'ils détiennent.

Des pertes éventuelles sont réparties de la même façon, sans qu'un associé puisse cependant être obligé de faire des paiements dépassant ses apports.

Art. 20. Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Art. 21. Tous les litiges, qui naîtront pendant la liquidation de la société, soit entre les associés eux-mêmes, soit entre le ou les gérants et la société, seront réglés, dans la mesure où il s'agit d'affaires de la société, par arbitrage conformément à la procédure civile.

Souscription et paiement

Les sept cent vingt (720) parts sociales sont toutes souscrites comme suit:

1. La société ZSPARK LIMITED, prénommée, sept cent six parts sociales	706
2. Monsieur Hendricus Michaël Vonk, prénommé, sept parts sociales.	7
3. Monsieur Johan Philip Vonk, prénommé, sept parts sociales	7
Total: sept cent vingt parts sociales	720

Les souscripteurs comparants déclarent et reconnaissent que chacune des parts sociales a été intégralement libérée en espèces de sorte que la somme de dix-huit mille euros (18.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Disposition transitoire

Le premier exercice commencera aujourd'hui et se terminera le 31 décembre 2006.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison de cet acte, s'élève à environ à mille deux cents euros.

Assemblée générale extraordinaire

Immédiatement après la constitution de la société les associés, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, et après s'être déclarés valablement convoqués en connaissance de l'ordre du jour, et après avoir délibéré, ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

La société à responsabilité limitée UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B 64.474, ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, est nommée gérante pour une durée indéterminée.

La société est engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de la gérante.

Deuxième résolution

Le siège social est établi à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Le notaire soussigné, qui comprend l'anglais et le français, déclare par la présente, qu'à la demande du mandataire, le présent document est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; en cas de divergence entre les deux textes, le texte anglais l'emportera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg à la date prémentionnée.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu au notaire par son nom, prénom, état civil et domicile, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: D. Sana, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 18 août 2006, vol. 537, fol. 65, case 3. – Reçu 180 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 24 août 2006.

J. Seckler.

(093435.3/231/306) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2006.

NEW MEDIA CONCEPT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 38, avenue du X Septembre.

R. C. Luxembourg B 79.346.

Conformément à l'article 79 §1 de la loi du 10 août 1915, le bilan abrégé au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 5 septembre 2006, réf. LSO-BU00684, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(094347.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2006.

ALLIANCE ENTREPRISE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 38, avenue du X Septembre.

R. C. Luxembourg B 85.836.

Conformément à l'article 79 §1 de la loi du 10 août 1915, le bilan abrégé au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 5 septembre 2006, réf. LSO-BU00682, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(094349.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2006.

INTERCEL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 38, avenue du X Septembre.

R. C. Luxembourg B 112.350.

Conformément à l'article 79 §1 de la loi du 10 août 1915, le bilan abrégé au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 5 septembre 2006, réf. LSO-BU00680, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(094350.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2006.

TEISSINY INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 118.819.

STATUTES

In the year two thousand and six, on the fourth day of August.

Before Maître Jean Seckler, notary residing at Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

1. Mr Paul Marx, docteur en droit, residing professionally at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

2. The public limited company ECOREAL S.A., R.C.S. Luxembourg B 38.875, having its registered office at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, duly represented by two of its directors, Messrs. Raphaël Rozanski and Paul Marx, residing professionally at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Such appearing parties have requested the notary to inscribe as follows the articles of association of a société anonyme, which they form between themselves:

Title I. Denomination, Registered office, Object, Duration

Art. 1^{er}. There is hereby established a société anonyme under the name of TEISSINY INVESTMENTS S.A.

Art. 2. The registered office of the corporation is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the municipality of Luxembourg by a decision of the board of directors.

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activity at the registered office, or with easy communication between this office and abroad, the registered office may be declared to have been transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances.

Such decision, however, shall have no effect on the nationality of the company. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the corporation, which is best situated for this purpose under such circumstances.

Art. 3. The corporation is established for an unlimited period.

Art. 4. The purpose of the company is the acquisition, the management, the enhancement and the disposal of participations in whichever form in domestic and foreign companies. The company may also contract loans and grant all kinds of support, loans, advances and guarantees to companies, in which it has a direct or indirect participation or which are members of the same group.

Furthermore, the company may acquire and dispose of all other securities by way of subscription, purchase, exchange, sale or otherwise.

It may also acquire, enhance and dispose of patents and licenses, as well as rights deriving therefrom or supplementing them.

In addition, the company may acquire, manage, enhance and dispose of real estate located in Luxembourg or abroad.

In general, the company may carry out all commercial, industrial and financial operations, whether in the area of securities or of real estate, likely to enhance or to supplement the above-mentioned purposes.

Title II. Capital, Shares

Art. 5. The corporate capital is set at thirty-one thousand Euro (EUR 31,000.-) divided into three hundred ten (310) shares with a par value of one hundred Euro (EUR 100.-) each.

The shares of the company may be created at the owner's option in certificates representing single shares or in certificates representing two or more shares.

The shares are in registered or bearer form, at the shareholder's option.

The corporation may, to the extent and under the terms permitted by law, purchase its own shares.

The corporate capital may be increased or reduced in compliance with the legal requirements.

Title III. Management

Art. 6. The corporation is managed by a board of directors composed of at least three members, either shareholders or not, who are appointed for a period not exceeding six years by the general meeting of shareholders which may at any time remove them.

The number of directors, their term and their remuneration are fixed by the general meeting of the shareholders.

Art. 7. The board of directors will elect from among its members a chairman. When he is prevented, he is replaced by the eldest director. The first chairman shall be appointed by the extraordinary general shareholders' meeting following the incorporation of the company.

The board of directors convenes upon call by the chairman or by the eldest director, when the chairman is prevented, as often as the interest of the corporation so requires. It must be convened each time two directors so request.

Board resolutions can also be taken by circular letter, the signatures of the different board members may be apposed on several exemplars of the board resolution in writing.

Any director may also participate in any meeting of the board of directors by conference call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another.

Art. 8. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object.

All powers not expressly reserved by law or by the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors. The board of directors may pay interim dividends, in compliance with the legal requirements.

Art. 9. The corporation will be bound in any circumstances by joint signatures of two directors or by the sole signature of a managing director, without prejudice of special decisions that have been reached concerning the authorized signature in case of delegation of powers or proxies given by the board of directors pursuant to article 10 of the present articles of association.

Art. 10. The board of directors may delegate its powers to conduct the daily management of the corporation to one or more directors, who will be called managing directors. The first managing director(s) may be appointed by the extraordinary general shareholders' meeting following the incorporation of the company.

The board of directors may also commit the management of all the affairs of the corporation or of a special branch to one or more managers, and give special powers for determined matters to one or more proxy holders, selected from its own members or not, either shareholders or not.

Art. 11. Any litigations involving the corporation either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the corporation by the board of directors, represented by its chairman or by the director delegated for this purpose.

Title IV. Supervision

Art. 12. The corporation is supervised by one or several statutory auditors, appointed by the general meeting of shareholders which will fix their number and their remuneration, as well as the term of their office, which must not exceed six years.

Title V. General meeting

Art. 13. The annual meeting will be held in Luxembourg at the place specified in the convening notices on the second Thursday of April at 3.30 p.m.

If such day is a legal holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

Title VI. Accounting year, Allocation of profits

Art. 14. The accounting year of the corporation shall begin on January 1st and shall terminate on December 31st of each year.

Art. 15. After deduction of any and all of the expenses of the corporation and the amortizations, the credit balance represents the net profits of the corporation. Of the net profits, five per cent (5.00%) shall be appropriated for the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten per cent (10.00%) of the capital of the corporation, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, it has been touched.

The balance is at the disposal of the general meeting.

Title VII. Dissolution, Liquidation

Art. 16. The corporation may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders.

The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remunerations.

Title VIII. General provisions

Art. 17. All matters not governed by these articles of association are to be construed in accordance with the law of August 10th, 1915 on commercial companies and the amendments hereto.

Transitory provisions

The first accounting year will begin at the incorporation of the company and end on December 31, 2006.

The first annual meeting will be held in 2007.

Subscription and payment

The articles of association having thus been established, the parties appearing declare to subscribe the whole capital as follows:

1. Mr Paul Marx, prenamed, three hundred nine shares	309
2. The public limited company ECOREAL S.A., one share.....	<u>1</u>
Total: three hundred ten shares	310

All the shares have been paid up in cash to the extent of one hundred per cent (100%) so that the amount of thirty-one thousand Euro (EUR 31,000.-) is now at the free disposal of the company, evidence hereof having been given to the undersigned notary.

Statement

The undersigned notary states that the conditions provided for in article 26 as amended of the law of August 10, 1915 on commercial companies have been observed.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its organization, is approximately one thousand five hundred Euro.

Extraordinary general meeting

The above named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convoked, have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting.

Having first verified that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

1. The number of directors is fixed at three and the number of auditors at one.

2. The following are appointed directors:

a) The public limited company MONTEREY SERVICES S.A., R.C.S. Luxembourg B 51.100, with its registered office at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte;

b) The public limited company EURO MANAGEMENT SERVICES S.A., R.C.S. Luxembourg B 34.766, with its registered office at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte;

c) The private limited company UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B 64.474, with its registered office at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

3. Has been appointed statutory auditor:

The private limited company COMCOLUX, S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B 58.545, with its registered office at L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

4. Their terms of office will expire after the annual meeting of shareholders of the year 2012.

5. The registered office of the company is established at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

The undersigned notary, who knows English and French, states herewith that on request of the appearing parties, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up at Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing parties, the latter signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le quatre août.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1. Monsieur Paul Marx, docteur en droit, ayant son domicile professionnel à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

2. La société anonyme ECOREAL S.A., R.C.S. Luxembourg B 38.875, ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, dûment représentée par deux de ses administrateurs, Messieurs Raphaël Rozanski et Paul Marx, ayant leur domicile professionnel à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de documenter comme suit les statuts d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux.

Titre I^{er}. Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de TEISSINY INVESTMENTS S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune de Luxembourg par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura, cependant, aucun effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert de siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation de participations, de quelque manière que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises et étrangères. La société pourra aussi contracter des emprunts et accorder aux sociétés, dans lesquelles elle a une participation directe ou indirecte ou qui sont membres du même groupe, toutes sortes d'aides, de prêts, d'avances et de garanties.

Par ailleurs, la société pourra acquérir et aliéner toutes autres valeurs mobilières par souscription, achat, échange, vente ou autrement.

Elle pourra également acquérir, mettre en valeur et aliéner des brevets et licences, ainsi que des droits en dérivant ou les complétant.

De plus, la société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation d'immeubles situés tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

D'une façon générale, la société pourra faire toutes opérations commerciales, industrielles et financières, de nature mobilière et immobilière, susceptibles de favoriser ou de compléter les objets ci-avant mentionnés.

Titre II. Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Les actions de la société pourront être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur au gré de l'actionnaire.

La société pourra procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Le capital souscrit pourra être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

Titre III. Administration

Art. 6. La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, associés ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans, par l'assemblée générale des actionnaires, et toujours révoqués par elle.

Le nombre des administrateurs ainsi que leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.

Art. 7. Le conseil d'administration choisira parmi ses membres un président. En cas d'empêchement, il est remplacé par l'administrateur le plus âgé. Le premier président sera nommé par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires qui se tiendra après la constitution de la société.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou en cas d'empêchement de celui-ci, de l'administrateur le plus âgé, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Les décisions du conseil d'administration peuvent aussi être prises par lettre circulaire, les signatures des différents administrateurs pouvant être apposées sur plusieurs exemplaires de la décision écrite du conseil d'administration.

Tout administrateur pourra en outre participer à une réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres.

Art. 8. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social.

Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale. De plus, il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

Art. 9. La société sera engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un administrateur-délégué, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu des dispositions de l'article 10 des statuts.

Art. 10. Le conseil d'administration pourra déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués. Le(s) premier(s) administrateur(s)-délégué(s), pourra (pourront) être nommé(s) par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires qui se tiendra après la constitution de la société.

Le conseil d'administration pourra aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, associés ou non.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Titre IV. Surveillance

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six ans.

Titre V. Assemblée générale

Art. 13. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la ville de Luxembourg à l'endroit indiqué dans les convocations, le deuxième jeudi du mois d'avril à 15.30 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Titre VI. Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 14. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5,00%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII. Dissolution, Liquidation

Art. 16. La société pourra être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale, qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII. Dispositions générales

Art. 17. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

Dispositions transitoires

La première année sociale commence le jour de la constitution de la société et finira le 31 décembre 2006.

La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2007.

Souscription et paiement

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants déclarent souscrire au capital social comme suit:

1. Monsieur Paul Marx, préqualifié, trois cent neuf actions	309
2. La société anonyme ECOREAL S.A., préqualifiée, une action	1
Total: trois cent dix actions.	310

Toutes les actions ont été intégralement libérées en espèces de sorte que la somme de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) est dès à présent à disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, à environ mille cinq cents euros.

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

2. Sont nommés administrateurs:

a) La société anonyme MONTEREY SERVICES S.A., R.C.S. Luxembourg B 51.100, ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte;

b) La société anonyme EURO MANAGEMENT S.A., R.C.S. Luxembourg B 34.766, ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte;

c) La société à responsabilité limitée UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B 64.474, ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

3. Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:

La société à responsabilité limitée COMCOLUX, S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B 58.545, avec siège social à L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

4. Le mandat des administrateurs et commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire de l'an 2012.

5. Le siège social de la société est établi à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Le notaire soussigné, qui comprend l'anglais et le français, déclare par la présente, qu'à la demande des comparants, le présent document est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la demande des mêmes comparants et en cas de divergence entre les deux textes, le texte anglais l'emportera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg à la date prémentionnée.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. Rozanski, P. Marx, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 17 août 2006, vol. 537, fol. 64, case 2. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 24 août 2006.

J. Seckler.

(093427.3/231/290) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2006.

IMMOSTEF S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 33, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 93.894.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 1^{er} septembre 2006, réf. LSO-BU00053, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le Conseil d'Administration

Signature

(094649.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2006.

IMMOSTEF S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 33, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 93.894.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 1^{er} septembre 2006, réf. LSO-BU00055, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le Conseil d'Administration

Signature

(094647.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2006.

TRIMARK S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 42.639.

—
Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 5 septembre 2006, réf. LSO-BU00787, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

WILSON ASSOCIATES

Signature

(094351.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2006.

TRIMARK S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 42.639.

—
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 5 septembre 2006, réf. LSO-BU00784, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

WILSON ASSOCIATES

Signature

(094355.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2006.

TRIMARK S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 42.639.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 5 septembre 2006, réf. LSO-BU00782, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

WILSON ASSOCIATES

Signature

(094357.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2006.

TRIMARK S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 42.639.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 5 septembre 2006, réf. LSO-BU00780, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

WILSON ASSOCIATES

Signature

(094358.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2006.

KoSa CAPITAL (LUX), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 106.184.525,-.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.
R. C. Luxembourg B 100.567.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2005, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 5 septembre 2006, réf. LSO-BU00589, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 8 août 2006.

ATOZ

Signature

(094431.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2006.

95010

SFDT INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 38, avenue du X Septembre.
R. C. Luxembourg B 82.108.

Conformément à l'article 79 §1 de la loi du 10 août 1915, le bilan abrégé au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 5 septembre 2006, réf. LSO-BU00673, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(094352.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2006.

LINCOLN INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 38, avenue du X Septembre.
R. C. Luxembourg B 88.469.

Conformément à l'article 79 §1 de la loi du 10 août 1915, le bilan abrégé au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 5 septembre 2006, réf. LSO-BU00661, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(094353.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2006.

NORTH MIAMI BEACH INVESTMENT CORP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 38, avenue du X Septembre.
R. C. Luxembourg B 64.614.

Conformément à l'article 79 §1 de la loi du 10 août 1915, le bilan abrégé au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 5 septembre 2006, réf. LSO-BU00669, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(094354.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2006.

DANGAL INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 118.821.

STATUTES

In the year two thousand and six, on the fourth day of August.

Before Maître Jean Seckler, notary residing at Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

1. Mr Paul Marx, docteur en droit, residing professionally at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

2. The public limited company ECOREAL S.A., R.C.S. Luxembourg B 38.875, having its registered office at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, duly represented by two of its directors, Messrs. Raphaël Rozanski and Paul Marx, residing professionally at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Such appearing parties have requested the notary to inscribe as follows the articles of association of a société anonyme, which they form between themselves:

Title 1^{er}. Denomination, Registered office, Object, Duration

Art. 1^{er}. There is hereby established a société anonyme under the name of DANGAL INVESTMENTS S.A.

Art. 2. The registered office of the corporation is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the municipality of Luxembourg by a decision of the board of directors. If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activity at the registered office, or with easy communication between this office and abroad, the registered office may be declared to have been transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances.

Such decision, however, shall have no effect on the nationality of the company. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the corporation, which is best situated for this purpose under such circumstances.

Art. 3. The corporation is established for an unlimited period.

Art. 4. The purpose of the company is the acquisition, the management, the enhancement and the disposal of participations in whichever form in domestic and foreign companies. The company may also contract loans and grant all

kinds of support, loans, advances and guarantees to companies, in which it has a direct or indirect participation or which are members of the same group.

Furthermore, the company may acquire and dispose of all other securities by way of subscription, purchase, exchange, sale or otherwise.

It may also acquire, enhance and dispose of patents and licenses, as well as rights deriving therefrom or supplementing them.

In addition, the company may acquire, manage, enhance and dispose of real estate located in Luxembourg or abroad.

In general, the company may carry out all commercial, industrial and financial operations, whether in the area of securities or of real estate, likely to enhance or to supplement the above-mentioned purposes.

Title II. Capital, Shares

Art. 5. The corporate capital is set at thirty-one thousand Euro (EUR 31,000.-) divided into three hundred ten (310) shares with a par value of one hundred Euro (EUR 100.-) each.

The shares of the company may be created at the owner's option in certificates representing single shares or in certificates representing two or more shares.

The shares are in registered or bearer form, at the shareholder's option.

The corporation may, to the extent and under the terms permitted by law, purchase its own shares.

The corporate capital may be increased or reduced in compliance with the legal requirements.

Title III. Management

Art. 6. The corporation is managed by a board of directors composed of at least three members, either shareholders or not, who are appointed for a period not exceeding six years by the general meeting of shareholders which may at any time remove them.

The number of directors, their term and their remuneration are fixed by the general meeting of the shareholders.

Art. 7. The board of directors will elect from among its members a chairman. When he is prevented, he is replaced by the eldest director. The first chairman shall be appointed by the extraordinary general shareholders' meeting following the incorporation of the company.

The board of directors convenes upon call by the chairman or by the eldest director, when the chairman is prevented, as often as the interest of the corporation so requires. It must be convened each time two directors so request.

Board resolutions can also be taken by circular letter, the signatures of the different board members may be apposed on several exemplars of the board resolution in writing.

Any director may also participate in any meeting of the board of directors by conference call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another.

Art. 8. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object.

All powers not expressly reserved by law or by the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors. The board of directors may pay interim dividends, in compliance with the legal requirements.

Art. 9. The corporation will be bound in any circumstances by joint signatures of two directors or by the sole signature of a managing director, without prejudice of special decisions that have been reached concerning the authorized signature in case of delegation of powers or proxies given by the board of directors pursuant to article 10 of the present articles of association.

Art. 10. The board of directors may delegate its powers to conduct the daily management of the corporation to one or more directors, who will be called managing directors. The first managing director(s) may be appointed by the extraordinary general shareholders' meeting following the incorporation of the company.

The board of directors may also commit the management of all the affairs of the corporation or of a special branch to one or more managers, and give special powers for determined matters to one or more proxy holders, selected from its own members or not, either shareholders or not.

Art. 11. Any litigations involving the corporation either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the corporation by the board of directors, represented by its chairman or by the director delegated for this purpose.

Title IV. Supervision

Art. 12. The corporation is supervised by one or several statutory auditors, appointed by the general meeting of shareholders which will fix their number and their remuneration, as well as the term of their office, which must not exceed six years.

Title V. General meeting

Art. 13. The annual meeting will be held in Luxembourg at the place specified in the convening notices on the second Thursday of April at 4.30 p.m.

If such day is a legal holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

Title VI. Accounting year, Allocation of profits

Art. 14. The accounting year of the corporation shall begin on January 1st and shall terminate on December 31st of each year.

Art. 15. After deduction of any and all of the expenses of the corporation and the amortizations, the credit balance represents the net profits of the corporation. Of the net profits, five per cent (5.00%) shall be appropriated for the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten per cent (10.00%) of the capital of the corporation, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, it has been touched.

The balance is at the disposal of the general meeting.

Title VII. Dissolution, Liquidation

Art. 16. The corporation may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders.

The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remunerations.

Title VIII. General provisions

Art. 17. All matters not governed by these articles of association are to be construed in accordance with the law of August 10th, 1915 on commercial companies and the amendments hereto.

Transitory provisions

The first accounting year will begin at the incorporation of the company and end on December 31, 2006.

The first annual meeting will be held in 2007.

Subscription and payment

The articles of association having thus been established, the parties appearing declare to subscribe the whole capital as follows:

1. Mr Paul Marx, pre-named, three hundred nine shares	309
2. The public limited company ECOREAL S.A., one share	<u>1</u>
Total: three hundred ten shares	310

All the shares have been paid up in cash to the extent of one hundred per cent (100%) so that the amount of thirty-one thousand Euro (EUR 31,000.-) is now at the free disposal of the company, evidence hereof having been given to the undersigned notary.

Statement

The undersigned notary states that the conditions provided for in article 26 as amended of the law of August 10, 1915 on commercial companies have been observed.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its organization, is approximately one thousand five hundred Euro.

Extraordinary general meeting

The above named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convoked, have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting.

Having first verified that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

1. The number of directors is fixed at three and the number of auditors at one.

2. The following are appointed directors:

a) The public limited company MONTEREY SERVICES S.A., R.C.S. Luxembourg B 51.100, with its registered office at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte;

b) The public limited company EURO MANAGEMENT SERVICES S.A., R.C.S. Luxembourg B 34.766, with its registered office at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte;

c) The private limited company UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B 64.474, with its registered office at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

3. Has been appointed statutory auditor:

The private limited company COMCOLUX, S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B 58.545, with its registered office at L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

4. Their terms of office will expire after the annual meeting of shareholders of the year 2012.

5. The registered office of the company is established at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

The undersigned notary, who knows English and French, states herewith that on request of the appearing parties, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up at Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing parties, the latter signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le quatre août.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1. Monsieur Paul Marx, docteur en droit, ayant son domicile professionnel à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

2. La société anonyme ECOREAL S.A., R.C.S. Luxembourg B 38.875, ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, dûment représentée par deux de ses administrateurs, Messieurs Raphaël Rozanski et Paul Marx, ayant leur domicile professionnel à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de documenter comme suit les statuts d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux.

Titre I^{er}. Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de DANGAL INVESTMENTS S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune de Luxembourg par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura, cependant, aucun effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert de siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation de participations, de quelque manière que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises et étrangères. La société pourra aussi contracter des emprunts et accorder aux sociétés, dans lesquelles elle a une participation directe ou indirecte ou qui sont membres du même groupe, toutes sortes d'aides, de prêts, d'avances et de garanties.

Par ailleurs, la société pourra acquérir et aliéner toutes autres valeurs mobilières par souscription, achat, échange, vente ou autrement.

Elle pourra également acquérir, mettre en valeur et aliéner des brevets et licences, ainsi que des droits en dérivant ou les complétant.

De plus, la société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation d'immeubles situés tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

D'une façon générale, la société pourra faire toutes opérations commerciales, industrielles et financières, de nature mobilière et immobilière, susceptibles de favoriser ou de compléter les objets ci-avant mentionnés.

Titre II. Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Les actions de la société pourront être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur au gré de l'actionnaire.

La société pourra procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Le capital souscrit pourra être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

Titre III. Administration

Art. 6. La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, associés ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans, par l'assemblée générale des actionnaires, et toujours révoqués par elle.

Le nombre des administrateurs ainsi que leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.

Art. 7. Le conseil d'administration choisira parmi ses membres un président. En cas d'empêchement, il est remplacé par l'administrateur le plus âgé. Le premier président sera nommé par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires qui se tiendra après la constitution de la société.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou en cas d'empêchement de celui-ci, de l'administrateur le plus âgé, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Les décisions du conseil d'administration peuvent aussi être prises par lettre circulaire, les signatures des différents administrateurs pouvant être apposées sur plusieurs exemplaires de la décision écrite du conseil d'administration.

Tout administrateur pourra en outre participer à une réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres.

Art. 8. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social.

Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale. De plus, il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

Art. 9. La société sera engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un administrateur-délégué, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu des dispositions de l'article 10 des statuts.

Art. 10. Le conseil d'administration pourra déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués. Le(s) premier(s) administrateur(s)-délégué(s), pourra (pourront) être nommé(s) par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires qui se tiendra après la constitution de la société.

Le conseil d'administration pourra aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, associés ou non.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Titre IV. Surveillance

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six ans.

Titre V. Assemblée générale

Art. 13. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la ville de Luxembourg à l'endroit indiqué dans les convocations, le deuxième jeudi du mois d'avril à 16.30 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Titre VI. Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 14. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5,00%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII. Dissolution, Liquidation

Art. 16. La société pourra être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale, qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII. Dispositions générales

Art. 17. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

Dispositions transitoires

La première année sociale commence le jour de la constitution de la société et finira le 31 décembre 2006.

La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2007.

Souscription et paiement

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants déclarent souscrire au capital social comme suit:

1. Monsieur Paul Marx, préqualifié, trois cent neuf actions.	309
2. La société anonyme ECOREAL S.A., préqualifiée, une action.	1
Total: trois cent dix actions	310

Toutes les actions ont été intégralement libérées en espèces de sorte que la somme de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) est dès à présent à disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, à environ mille cinq cents euros.

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
2. Sont nommés administrateurs:
 - a) La société anonyme MONTEREY SERVICES S.A., R.C.S. Luxembourg B 51.100, ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte;
 - b) La société anonyme EURO MANAGEMENT S.A., R.C.S. Luxembourg B 34.766, ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte;
 - c) La société à responsabilité limitée UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B 64.474, ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

3. Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:

La société à responsabilité limitée COMCOLUX, S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B 58.545, avec siège social à L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

4. Le mandat des administrateurs et commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire de l'an 2012.

5. Le siège social de la société est établi à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Le notaire soussigné, qui comprend l'anglais et le français, déclare par la présente, qu'à la demande des comparants, le présent document est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la demande des mêmes comparants et en cas de divergence entre les deux textes, le texte anglais l'emportera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg à la date prémentionnée.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. Rozanski, P. Marx, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 17 août 2006, vol. 537, fol. 64, case 4. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 24 août 2006.

J. Seckler.

(093432.3/231/290) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2006.

BODYCARE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1521 Luxembourg, 134, rue Adolphe Fischer.

R. C. Luxembourg B 118.830.

— STATUTS

L'an deux mille six, le quatre août.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

Ont comparu:

1. La société anonyme KRYSTAL S.A., ayant son siège social à L-1521 Luxembourg, 134, rue Adolphe Fischer, R.C.S. Luxembourg section B numéro 80.946;

2. La société anonyme JNG & ASSOCIES, ayant son siège social à L-1521 Luxembourg, 134, rue Adolphe Fischer, R.C.S. Luxembourg section B numéro 107.045.

Les deux comparantes sont ici représentées par Mademoiselle Katia Roti, employée privée, demeurant professionnellement à L-1521 Luxembourg, 134, rue Adolphe Fischer,

en vertu de deux procurations sous seing privé lui délivrées.

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par la mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées.

Lesquelles comparantes ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'elles déclarent constituer entre elles et dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er}. Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Il existe une société anonyme sous la dénomination de BODYCARE S.A.

Art. 2. Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires, d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège à l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales ou physiques.

La société pourra, en outre, faire toutes opérations commerciales, industrielles et financières, qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

Titre II. Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de trente et un euros (31,- EUR) chacune.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions aux conditions prévues par la loi.

Titre III. Administration

Art. 6. La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut dépasser six ans, par l'assemblée générale des actionnaires. Ils sont rééligibles et révocables à tout moment.

Le nombre des administrateurs ainsi que leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.

En cas de vacance d'une place d'administrateur pour quelque cause que ce soit, les administrateurs restants désignent un remplaçant temporaire. Dans ce cas, l'assemblée générale procédera à l'élection définitive lors de la première réunion suivante.

Art. 7. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président. Il se réunit sur la convocation du président aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Art. 8. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tout acte d'administration et de disposition qui rentre dans l'objet social.

Tout ce qui n'est pas expressément réservé à l'assemblée générale par la loi ou par les statuts est de la compétence du conseil d'administration.

Il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes aux conditions prévues par la loi.

Art. 9. La société se trouve valablement engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances et pour toutes opérations par la signature obligatoire et incontournable de l'administrateur-délégué de la société ou par la signature conjointe de l'administrateur-délégué et d'un autre administrateur de la société.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs choisis dans ou hors son sein, actionnaires ou non.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Titre IV. Surveillance

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat qui ne peut excéder six ans.

Titre V. Assemblée générale

Art. 13. L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social, ou à tout autre endroit indiqué dans les convocations par le conseil d'administration, le troisième jeudi du mois de mai à 11.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Titre VI. Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 14. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devra toutefois

être repris jusqu'à entière reconstitution si, à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve a été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale des actionnaires.

Titre VII. Dissolution - Liquidation

Art. 16. La société peut en tout temps être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'opérera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII. Dispositions générales

Art. 17. Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les parties s'en réfèrent et s'en soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et de leurs lois modificatives.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2006.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2007.

Souscription et libération

Les actions ont été souscrites et libérées comme suit:

1. La société anonyme KRYSTAL S.A., prédésignée, six cents actions	600
2. La société anonyme JNG & ASSOCIES, prédésignée, quatre cents actions.	400
Total: mille actions.	1.000

Les actions ont été entièrement libérées de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR) se trouve dès à présent à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, à environ mille trois cents euros.

Réunion en assemblée générale extraordinaire

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, déclarant se réunir à l'instant en assemblée générale extraordinaire, prennent à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un:
2. Sont nommés administrateurs de la société:
 - Madame Emilia Tai-Pechart, audit, née à Brazzaville (Congo), le 12 novembre 1974, demeurant à L-1311 Luxembourg, 56, boulevard Marcel Cahen;
 - Monsieur Wafa Tai, manager, né à Alger (Algérie), le 2 mai 1964, demeurant à NL-2343 Oegstgeest, Kleyn Proffijtlaan (Pays-Bas);
 - Madame Nora Brahimi, employée privée, née à Amnéville (France), le 20 mai 1973, demeurant professionnellement à L-1521 Luxembourg, 134, rue Adolphe Fischer.
3. Est nommé commissaire aux comptes de la société:

Monsieur Pascal Bonnet, administrateur de sociétés, né à Metz (France), le 4 juillet 1964, demeurant professionnellement à L-1521 Luxembourg, 134, rue Adolphe Fischer.
4. Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes expireront à l'assemblée générale ordinaire de l'année 2012.
5. Le siège social de la société est fixé à L-1521 Luxembourg, 134, rue Adolphe Fischer.
6. Faisant usage de la faculté offerte par l'article 10 des statuts, l'assemblée nomme en qualité de premier administrateur-délégué de la société Madame Emilia Tai-Pechart, prénommée, lequel pourra engager la société sous sa seule signature, dans le cadre de la gestion journalière dans son sens le plus large, y compris toutes opérations bancaires.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus de nous notaire par noms, prénoms, états et demeures, tous ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: K. Roti, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 17 août 2006, vol. 537, fol. 62, case 9. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 24 août 2006.

J. Seckler.

(093508.3/231/147) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2006.

95018

EUROTOURISTIC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 38, avenue du X Septembre.
R. C. Luxembourg B 85.956.

Conformément à l'article 79 §1 de la loi du 10 août 1915, le bilan abrégé au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 5 septembre 2006, réf. LSO-BU00672, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(094356.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2006.

FINATEX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 56.051.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 30 août 2006, réf. LSO-BT08851, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 juillet 2006.

Pour le Conseil d'Administration

Signatures

(094361.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2006.

TRACOL S.A. TRAVAUX ET CONSTRUCTIONS, LUXEMBOURG, Société Anonyme.

Siège social: L-5201 Sandweiler, Zone Industrielle Rôlach.
R. C. Luxembourg B 14.875.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 5 septembre 2006, réf. LSO-BU00820, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 septembre 2006.

Signature

Mandataire

(094362.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2006.

SOGEPRI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1521 Luxembourg, 134, rue Adolphe Fischer.
R. C. Luxembourg B 118.829.

STATUTS

L'an deux mille six, le deux août.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

Ont comparu:

1. Monsieur Frédéric Touiki, gérant de société, né à El Kelaa Des Sraghnas (Maroc), le 20 novembre 1970, demeurant à F-38300 Ruy, Château de Thézieu, avenue des Cantinières (France);

2. Monsieur Jaouad Touiki, directeur commercial, né à El Kelaa Des Sraghnas (Maroc), le 23 janvier 1978, demeurant à F-38300 Ruy, Château de Thézieu, avenue des Cantinières (France);

ici représentée par Monsieur Frédéric Touki, préqualifié, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

La prédite procuration, signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er}. Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Il existe une société anonyme sous la dénomination de SOGEPRI S.A.

Art. 2. Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires, d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège à l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet l'achat, la vente, la gestion de biens immobiliers, ainsi que la prise de participations dans d'autres sociétés ayant un objet similaire ou analogue.

La société pourra emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales ou physiques.

La société pourra, en outre, faire toutes opérations mobilières, immobilières, industrielles ou commerciales se rattachant directement ou indirectement à son objet social.

Titre II. Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de trente et un euros (31,- EUR) chacune.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions aux conditions prévues par la loi.

Titre III. Administration

Art. 6. La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut dépasser six ans, par l'assemblée générale des actionnaires. Ils sont rééligibles et révocables à tout moment.

Le nombre des administrateurs ainsi que leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.

En cas de vacance d'une place d'administrateur pour quelque cause que ce soit, les administrateurs restants désignent un remplaçant temporaire. Dans ce cas l'assemblée générale procédera à l'élection définitive lors de la première réunion suivante.

Art. 7. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président. Il se réunit sur la convocation du président aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Art. 8. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tout acte d'administration et de disposition qui rentre dans l'objet social.

Tout ce qui n'est pas expressément réservé à l'assemblée générale par la loi ou par les statuts est de la compétence du conseil d'administration.

Il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes aux conditions prévues par la loi.

Art. 9. La société se trouve valablement engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances et pour toutes opérations par la signature obligatoire et incontournable de l'administrateur-délégué de la société ou par la signature conjointe de l'administrateur-délégué et d'un autre administrateur de la société.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs choisis dans ou hors son sein, actionnaires ou non.

La première personne à qui sera déléguée la gestion journalière peut être nommée par la première assemblée générale des actionnaires.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Titre IV. Surveillance

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat qui ne peut excéder six ans.

Titre V. Assemblée générale

Art. 13. L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social, ou à tout autre endroit indiqué dans les convocations par le conseil d'administration, le troisième jeudi du mois de mai à 11.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Titre VI. Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 14. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devra toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution si, à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve a été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale des actionnaires.

Titre VII. Dissolution - Liquidation

Art. 16. La société peut en tout temps être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'opérera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII. Dispositions générales

Art. 17. Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les parties s'en réfèrent et s'en soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et de leurs lois modificatives.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2006.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2007.

Souscription et libération

Les actions ont été souscrites et libérées comme suit:

1.- Monsieur Frédéric Touiki, préqualifié, neuf cents actions	900
2.- Monsieur Jaouad Touiki, préqualifié, cent actions	100
Total: mille actions	1.000

Les actions ont été entièrement libérées de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR) se trouve dès à présent à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, à environ mille trois cents euros.

Réunion en assemblée générale extraordinaire

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, déclarant se réunir à l'instant en assemblée générale extraordinaire, prennent à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un:
2. Sont nommés administrateurs de la société:
 - Monsieur Frédéric Touiki, gérant de société, né à El Kelaa Des Sraghnas (Maroc), le 20 novembre 1970, demeurant à F-38300 Ruy, Château de Thézieu, avenue des Cantinières (France);
 - Monsieur Jaouad Touiki, directeur commercial, né à El Kelaa Des Sraghnas (Maroc), le 23 janvier 1978, demeurant à F-38300 Ruy, Château de Thézieu, avenue des Cantinières (France);
 - Madame Karine Ferrara, employée privée, née à Thionville (France), le 1^{er} janvier 1974, demeurant professionnellement à L-1521 Luxembourg, 134, rue Adolphe Fischer.
3. Est nommé commissaire aux comptes de la société:

Monsieur Pascal Bonnet, administrateur de sociétés, né à Metz (France), le 4 juillet 1964, demeurant professionnellement à L-1521 Luxembourg, 134, rue Adolphe Fischer.
4. Les mandats des administrateurs et commissaire aux comptes expireront à l'assemblée générale ordinaire de l'année 2012.
5. Le siège social de la société est fixé à L-1521 Luxembourg, 134, rue Adolphe Fischer.
6. Faisant usage de la faculté offerte par l'article 10 des statuts, l'assemblée nomme en qualité de premier administrateur-délégué de la société Frédéric Touiki, prénommé, lequel pourra engager la société sous sa seule signature, dans le cadre de la gestion journalière dans son sens le plus large, y compris toutes opérations bancaires.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus de nous notaire par noms, prénoms, états et demeures, tous ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: F. Touiki, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 16 août 2006, vol. 537, fol. 59, case 12. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 22 août 2006.

J. Seckler.

(093507.3/231/140) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2006.

TERCAS SICAV LUX, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.
R. C. Luxembourg B 82.302.

—
Le Rapport Annuel Révisé au 31 mars 2006 et la distribution du dividende relatifs à l'Assemblée Générale Ordinaire du 21 juillet 2006, enregistrés à Luxembourg, le 28 août 2006, réf. LSO-BT08071, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} septembre 2006.

N. Petricic / L. Palumbo

Fondé de Pouvoir / Fondé de Pouvoir

(094369.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2006.

ALLRAD DAEWEL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8211 Mamer, 113, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 107.760.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 28 août 2006, réf. LSO-BT08178, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

UNIVERSALIA (FIDUCIAIRE) S.A.

Signature

(094381.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2006.

PARO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8080 Bertrange, 36, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 45.366.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 28 août 2006, réf. LSO-BT08176, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

UNIVERSALIA (FIDUCIAIRE) S.A.

Signature

(094383.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2006.

STONE HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 58.296.

—
Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 29 août 2006, réf. LSO-BT08378, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 août 2006.

Signature.

(094392.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2006.

MONTEVIDEO INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1730 Luxembourg, 29, rue de l'Hippodrome.
R. C. Luxembourg B 107.531.

—
Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} septembre 2006, réf. LSO-BU00275, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 septembre 2006.

MONTEVIDEO INVEST S.A.

A. De Bernardi / R. Donati

Administrateur / Administrateur

(094407.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2006.

95022

TRASAL HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-8020 Strassen, 20, rue de la Solidarité.
R. C. Luxembourg B 79.777.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille six, le quatorze août.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A comparu:

La société anonyme CHIPPO S.A.H., établie et ayant son siège social à L-8020 Strassen, 20, rue de la Solidarité, ici représentée par deux de ses administrateurs, à savoir:

- a) Monsieur Paul Lux, ingénieur commercial, demeurant à L-8020 Strassen, 20, rue de la Solidarité;
- b) Madame Jacqueline Heynen, employée privée, demeurant à L-8020 Strassen, 20, rue de la Solidarité.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit ses déclarations:

1. Que la société anonyme holding TRASAL HOLDING S.A., ayant son siège social à L-8020 Strassen, 20, rue de la Solidarité, R.C.S. Luxembourg section B numéro 79.777, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 11 décembre 2000, publié au Mémorial C numéro 583 du 28 juillet 2001.
2. Que le capital social s'élève actuellement à trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par trois cent dix (310) actions avec une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.
3. Que la comparante est devenue propriétaire de toutes les actions de la susdite société TRASAL HOLDING S.A. et qu'en tant qu'actionnaire unique elle déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite société, par reprise par elle de l'intégralité de l'actif et du passif de la société.
4. Que tout l'actif et le passif de la société dissoute seront transmis à l'actionnaire unique.
5. Que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire de la société pour l'exécution de leurs mandats.
6. Qu'il n'a jamais été procédé à la création matérielle des actions de la société dissoute.
7. Que les livres et documents de la société dissoute resteront déposés pendant cinq ans au moins à l'ancien siège de la société dissoute.

Frais

Tous les frais et honoraires résultant du présent acte, évalués à six cent cinquante euros, sont à charge de la société dissoute.

Dont acte, fait et passé à Strassen, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux personnes comparantes, connues du notaire par nom, prénom, état et demeure, elles ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: P. Lux, J. Heynen, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 25 août 2006, vol. 537, fol. 73, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 31 août 2006.

J. Seckler.

(093668.3/231/40) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2006.

ALPHA PERSEUS CAPITAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.
R. C. Luxembourg B 114.933.

L'an deux mille six, le sept août.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme ALPHA PERSEUS CAPITAL S.A., avec siège social à L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter, R.C.S. Luxembourg section B numéro 114.933, constituée suivant acte reçu le notaire instrumentant en date du 7 mars 2006, publié au Mémorial C numéro 1128 du 10 juin 2006.

L'assemblée est présidée par Monsieur Christian Bühlmann, expert comptable, demeurant professionnellement à L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.

Le président désigne comme secrétaire Madame Ophélie Daunois, employée privée, demeurant professionnellement à L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Alexandre Taskiran, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.

Le bureau, ayant ainsi été constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

Les actionnaires présents ou représentés à l'Assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, laquelle, signée par les actionnaires présents et les mandataires de ceux représentés, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Il résulte de ladite liste de présence que la présente Assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur objets portés à l'ordre du jour, qui est conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital social à concurrence de 469.000,- EUR, pour le porter de son montant actuel de 31.000,- EUR à 500.000,- EUR, par l'émission de 46.900 actions nouvelles d'une valeur nominale de 10,- EUR chacune, jouissant des mêmes droits et obligations que les actions existantes.

2. Souscription et libération des actions nouvelles.

3. Modification afférente de l'article 5, alinéa 1^{er}, des statuts.

Après délibération, l'assemblée prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de quatre cent soixante-neuf mille euros (469.000,- EUR), pour le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (31.000,- EUR) à cinq cent mille euros (500.000,- EUR), par l'émission de quarante-six mille neuf cents (46.900) actions nouvelles d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) chacune, jouissant des mêmes droits et obligations que les actions existantes, à libérer intégralement par des versements en numéraire.

Souscription et libération

Les quarante-six mille neuf cents (46.900) actions nouvelles ont été souscrites et entièrement libérées par des versements en numéraire, avec l'accord de tous les actionnaires, par la société NR SECURITIES LIMITED, ayant son siège social à Beaufort House, PO Box 438, Road Town, Tortola (Iles Vierges Britanniques).

La somme de quatre cent soixante-neuf mille euros (469.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société anonyme ALPHA PERSEUS CAPITAL S.A., ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article cinq des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5. (premier alinéa).** Le capital souscrit de la société est fixé à cinq cent mille euros (500.000,- EUR), représenté par cinquante mille (50.000) actions, chacune d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR).»

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à six mille cinq cents euros.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en français suivi d'une traduction anglaise, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, la version française fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Suit la version anglaise du texte qui précède:

In the year two thousand and six, on the seventh of August.

Before us, the undersigned notary Jean Seckler, residing at Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg).

Was held an extraordinary general meeting of shareholders of the stock company (société anonyme) ALPHA PERSEUS CAPITAL S.A., with registered office in L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter, R.C.S. Luxembourg section B number 114.933, incorporated by deed of the undersigned notary on the 7th of March 2006, published in the Mémorial C number 1128 of the 10th of June 2006.

The meeting is presided by Mr Christian Buhlmann, chartered accountant, residing professionally at L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.

The chairman appoints as secretary Mrs Ophélie Daunois, private employee, residing professionally at L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.

The meeting elects as scrutineer Mr Alexandre Taskiran, chartered accountant, residing professionally at L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.

The board having thus been formed the chairman states and asks the notary to enact:

That the shareholders present or represented as well as the number of shares held by them are indicated on an attendance list, which after having been signed by the shareholders or their proxy-holders, shall remain annexed to this document and shall be filed at the same time with the registration authorities.

It results from the said attendance list that all the issued shares are present or represented, so that the present meeting can take place without prior convening notices.

That the present meeting is regularly constituted and may validly deliberate upon the points of the agenda, which reads as follows:

Agenda:

1. Increase of the capital to the extent of 469,000,- EUR, in order to raise it from its present amount of 31,000,- EUR to 500,000,- EUR, by the issue of 46,900 new shares with a nominal value of 10,- EUR, each vested with the same rights and obligations as the existing shares.

2. Subscription and payment of the new shares.
 3. Subsequent amendment of article 5, paragraph 1, of the articles of association.
- After deliberation, the following resolutions were taken by the meeting by unanimous vote.

First resolution

The meeting resolves to increase the share capital by four hundred and sixty-nine thousand Euro (469,000.- EUR), so as to raise it from its present amount of thirty-one thousand Euro (31,000.- EUR) up to five hundred thousand Euro (500,000.- EUR), by the issue and the subscription of forty-six thousand nine hundred (46,900) new shares with a par value of ten Euro (10.- EUR) each, vested with the same rights and obligations as the existing shares, to be entirely paid up by payment in cash.

Subscription and payment

The forty-six thousand nine hundred (46,900) new shares have been subscribed and fully paid up by payment in cash, with the agreement of all the shareholders, by the company NR SECURITIES LIMITED, with registered office in Beaufort House, PO Box 438, Road Town, Tortola (British Virgin Islands).

The sum of four hundred and sixty-nine thousand Euro (469,000.- EUR) is forthwith at the free disposal of the stock company ALPHA PERSEUS CAPITAL S.A. as has been proved to the notary by a bank certificate, who states it expressly.

Second resolution

As a consequence of the foregoing resolution, the meeting decides to amend the first paragraph of article five of the articles of incorporation to read as follows:

«**Art. 5. (first paragraph).** The subscribed capital of the company is fixed at five hundred thousand Euro (500,000.- EUR) represented by fifty thousand (50,000) shares of a par value of ten Euro (10.- EUR) each.»

Costs

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed are estimated at six thousand five hundred Euro.

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing parties the present deed is worded in French, followed by an English version; at the request of the same appearing parties and in case of discrepancies between the French text and the English text, the French version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their surnames, first names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Signé: Ch. Bühlmann, O. Daunois, A. Taskiran, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 18 août 2006, vol. 537, fol. 65, case 4. – Reçu 4.690 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 24 août 2006.

J. Seckler.

(093731.3/231/124) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2006.

EVRAZ GROUP S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 105.615.

In the year two thousand six, on the fourth day of August.

Before Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

Judit Stern, lawyer, residing professionally at 4, place de Paris, L-1011 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), acting as the representative of the board of directors of EVRAZ GROUP S.A.

An excerpt of the minutes of this meeting, initialled *ne varietur* by the appearer and the notary, will remain annexed to present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearer has required the undersigned notary to state his declaration as follows:

The company EVRAZ GROUP S.A. (the «Company»), having its registered office at 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 105.615, incorporated by deed of M^e Paul Frieders, notary, on the 31st day of December 2004, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C number 440, page 21116, dated 12 May 2005 (the «Mémorial»).

1. The subscribed capital of the Company is fixed at EUR 233,948,878 (two hundred and thirty-three million nine hundred and forty-eight thousand eight hundred and seventy-eight Euro) and is divided into 116,974,439 (one hundred and sixteen million nine hundred and seventy-four thousand four hundred and thirty-nine) shares of EUR 2 (two Euro) each.

2. Pursuant to article 5 of the articles of association of the Company, the un-issued but authorised capital of the Company is set at EUR 314,408,652 (three hundred and fourteen million four hundred and eight thousand six hundred and fifty-two) represented by 157,204,326 (one hundred and fifty-seven million two hundred and four thousand three hundred and twenty-six) shares of EUR 2 (two Euro) each, to be used in order to issue further shares with or without an issue premium.

The board of directors is authorised, during a period ending five years after the date of publication of the notarial deed dated 17 May 2005, to issue shares with or without an issue premium so as to bring the total capital of the Company up to the total authorised share capital in whole or in part from time to time as its discretion may determine and to accept subscriptions for such shares within the limits of the authorised capital as described here above.

3. By circular resolutions of the board of directors dated 25 May 2006, it was resolved to increase the corporate capital of the Company and issue up to 2,422,989 (two million four hundred and twenty-two thousand nine hundred and eighty-nine) new shares effective on the date of the subscription and payment and subject to receipt by the Company of the subscription and payment of such new shares to be issued to BNY NOMINEES LIMITED, One Canada Square, London E14 5AL (the «Shareholder»). The company has received the subscription of 17,241 (seventeen thousand two hundred and forty-one) new shares on 1st August 2006. The share capital is as a consequence increased by an amount of EUR 34,482 (thirty-four thousand four hundred and eighty-two Euro) in order to raise it from its current amount of EUR 233,948,878 (two hundred and thirty-three million nine hundred and forty-eight thousand eight hundred and seventy-eight Euro) to EUR 233,983,360 (two hundred and thirty-three million nine hundred and eighty-three thousand three hundred and sixty Euro) by the issuance of 17,241 (seventeen thousand two hundred and forty-one) new shares with a nominal value of EUR 2 (two Euro) each. The subscription price per each new share is of USD 43.50 (forty-three Dollar and fifty cents) whereof EUR 2 (two Euro) to be paid as par value on each new share and the remaining amount of EUR 32.09 (thirty-two Euro and nine cents) as valued below as share premium on each new share.

These 17,241 (seventeen thousand two hundred and forty-one) new shares with a nominal value of EUR 2 (two Euro) of an aggregate amount of EUR 34,482 (thirty-four thousand four hundred and eighty-two Euro) and the global share premium of an aggregate amount of EUR 553,187.25 (five hundred and fifty-three thousand one hundred and eighty-seven Euro and twenty-five cents) have been fully paid up in cash by the Shareholder so that the amount of USD 749,983.50 (seven hundred and forty-nine thousand nine hundred and eighty-three Dollar and fifty cents) is as now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary who expressly acknowledges it. The notary acknowledges that the above-mentioned amount is valued at EUR 587,669.25 (five hundred and eighty-seven thousand six hundred and sixty-nine Euro and twenty-five cents) at the exchange rate fixed at EUR 1 / USD 1.2762.

The justifying documents of such subscription have been produced to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

4. As a consequence of the increase of the share capital of the Company, the subscribed share capital amounts to EUR 233,983,360 (two hundred and thirty-three million nine hundred and eighty-three thousand three hundred and sixty Euro) and is divided into 116,991,680 (one hundred and sixteen million nine hundred and ninety-one thousand six hundred and eighty) shares.

Article 5 of the articles of association of the Company shall consequently read as follows:

«The subscribed capital of the Company is fixed at EUR 233,983,360 (two hundred and thirty-three million nine hundred and eighty-three thousand three hundred and sixty Euro) divided into 116,991,680 (one hundred and sixteen million nine hundred and ninety-one thousand six hundred and eighty) shares of EUR 2 (two Euro) each. In addition to the issued capital, issue premiums for a total amount of EUR 327,496,316 (three hundred and twenty-seven million four hundred and ninety-six thousand three hundred and sixteen Euro) have been paid up.

The company shall have an authorized capital of EUR 314,408,652 (three hundred and fourteen million four hundred and eight thousand six hundred and fifty-two Euro) represented by 157,204,326 (one hundred and fifty-seven million two hundred and four thousand three hundred and twenty-six) shares of EUR 2 (two Euro) each.

The Board of Directors is hereby authorized to issue further shares with or without an issue premium so as to bring the total capital of the company up to the total authorised share capital in whole or in part from time to time as its discretion may determine and to accept subscriptions for such shares within a period of five years as from the publication of the notarial deed of May 17, 2005.

The period or extent of this authority may be extended by resolution of the shareholders in general meeting from time to time, in the manner required for amendment of these articles of association.

The Board of Directors is authorized to determine the conditions attaching to any subscription for the new shares from time to time.

The Board of Directors is authorized to issue such shares under and during the period referenced to in paragraph 3 of this article without the shareholders having any preferential subscription rights.

Within the above limitations, the Board of Directors is also authorised to issue options giving each a right to subscribe for one or more shares having a par value of EUR 2 (two Euro) each, without reserving to, the existing shareholders a preferential right of subscription. The Board of Directors is hereby authorised to issue said options in whole or in part from time to time, with or without an issue premium, within the limit of the authorised capital. The Board of Directors is authorised to determine the conditions under which the options will be granted.

The Board of Directors may subject the exercise of the options to such conditions as its discretion may determine, including restrictions as to disposal of the shares issued upon exercise of the option by an optionholder. The Board of Directors may determine the subscription price subject to article 26-5(1) of the law on commercial companies, and the price to be paid in consideration of the option, if any.

When the Board of Directors effects a whole or partial increase in capital pursuant to the provisions referred to above, it shall be obliged to take steps to amend this article in order to record the change and the Board is authorised

to take or authorise the steps required for the execution and publication of such amendment in accordance with the law.»

Prevailing version

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Costs

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately ten thousand Euro.

Nothing else being on the agenda, and nobody rising to speak, the meeting was closed.

Whereof the present notarial deed was prepared in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction du texte qui précède:

L'an deux mille six, le quatre août.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire, résidant à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Judit Stern, avocate, résidant professionnellement au 4, place de Paris, L-1011 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), agissant en sa qualité de mandataire spécial au nom et pour le compte du conseil d'administration de la société EVRAZ GROUP S.A.

Un extrait du procès-verbal de cette réunion restera, après avoir été paraphé ne varietur par le comparant et le notaire, annexé aux présentes pour être soumis avec elles à la formalité de l'enregistrement.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de documenter ses déclarations comme suit:

La société EVRAZ GROUP S.A. (la «Société») ayant son siège social au 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 105.615, constituée suivant acte reçu par le notaire M^e Paul Frieders en date du 31 décembre 2004, dont les statuts ont été publiés au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 440, page 2116 en date du 12 mai 2005 (le «Mémorial»).

1. Le capital social de la Société est actuellement fixé à EUR 233.948.878 (deux cent trente-trois millions neuf cent quarante-huit mille huit cent soixante-dix-huit euros) et est divisé en 116.974.439 (cent seize millions neuf cent soixante-quatorze mille quatre cent trente-neuf) actions d'une valeur nominale de EUR 2 (deux euros) chacune.

2. Conformément à l'article 5 des statuts de la Société, le capital non émis mais autorisé est fixé à EUR 314.408.652 (trois cent quatorze millions quatre cent huit mille six cent cinquante-deux euros), représenté par 157.204.326 (cent cinquante-sept millions deux cent quatre mille trois cent vingt-six) actions de EUR 2 (deux euros) chacune, à utiliser pour l'émission d'actions supplémentaires avec ou sans prime d'émission.

Le conseil d'administration est autorisé, pour une période expirant à la date du cinquième anniversaire de la publication de l'acte notarié du 17 mai 2005, à émettre des actions supplémentaires avec ou sans prime d'émission pour porter le capital total de la Société au capital social autorisé total, en tout ou partie, de temps à autre, tel que pouvant être déterminé à sa discrétion et à accepter des souscriptions pour de telles actions dans les limites du capital autorisé tel que décrit ci-avant.

3. Par des résolutions circulaires du conseil d'administration en date du 25 mai 2006, il a été décidé d'augmenter le capital social de la Société et d'émettre jusqu'à 2.422.989 (deux millions quatre cent vingt-deux mille neuf cent quatre-vingt-neuf) nouvelles actions prenant effet à la date de souscription et de paiement et soumis à la réception par la Société de la souscription et du paiement de telles actions nouvelles à être émises pour BNY NOMINEES LIMITED, One Canada Square, London E14 5AL (l'«Actionnaire»). La Société a reçu la souscription de 17.241 (dix-sept mille deux cent quarante et une) nouvelles actions le 1^{er} août 2006. Le capital social est par conséquent augmenté d'une somme de EUR 34.482 (trente-quatre mille quatre cent quatre-vingt-deux euros) dans le but de le porter de sa somme actuelle de EUR 233.948.878 (deux cent trente-trois millions neuf cent quarante-huit mille huit cent soixante-dix-huit euros) à EUR 233.983.360 (deux cent trente-trois millions neuf cent quatre-vingt-trois mille trois cent soixante euros) par l'émission de 17.241 (dix-sept mille deux cent quarante et une) nouvelles actions d'une valeur nominale de EUR 2 (deux euros) chacune. Le prix de souscription pour chaque action est de USD 43,50 (quarante-trois dollars et cinquante centimes) dont EUR 2 (deux euros) à payer comme valeur nominale de chaque nouvelle action et la somme restante de EUR 32,09 (trente-deux euros et neuf centimes) telle qu'évaluée ci-dessous comme prime d'émission de chaque nouvelle action.

Ces 17.241 (dix-sept mille deux cent quarante et un) nouvelles actions d'une valeur nominale de EUR 2 (deux euros) d'une somme totale de EUR 34.482 (trente-quatre mille quatre cent quatre-vingt-deux euros) et la prime d'émission globale d'une somme totale de EUR 553.187,25 (cinq cent cinquante-trois mille cent quatre-vingt-sept euros et vingt-cinq centimes) ont été entièrement payées en espèce par l'Actionnaire, de sorte que le montant de USD 749.983,50 (sept cent quarante-neuf mille neuf cent quatre-vingt-trois dollars et cinquante centimes) se trouve maintenant à disposition de la Société, dont preuve a été dûment faite au notaire, lequel le reconnaît expressément. Le notaire reconnaît que la somme mentionnée ci-dessus est évaluée à EUR 587.669,25 (cinq cent quatre-vingt-sept mille six cent soixante-neuf euros et vingt-cinq centimes) au taux de change fixé à EUR 1 / USD 1,2762.

Les documents justifiant cette souscription ont été produits au notaire instrumentant, lequel le reconnaît expressément.

4. Suite à l'augmentation du capital social de la Société, le capital social souscrit s'élève à EUR 233.983.360 (deux cent trente-trois millions neuf cent quatre-vingt-trois mille trois cent soixante euros) et est divisé en 116.991.680 (cent seize millions neuf cent quatre-vingt-onze mille six cent quatre-vingts) actions.

L'Article 5 des statuts de la Société se lira par conséquent comme suit:

«Le capital social est fixé à EUR 233.983.360 (deux cent trente-trois millions neuf cent quatre-vingt-trois mille trois cent soixante euros) divisé en 116.991.680 (cent seize millions neuf cent quatre-vingt-onze mille six cent quatre-vingts) actions de EUR 2 (deux euros) chacune. Outre le capital émis, des primes d'émissions d'une somme totale de EUR 327.496.316 (trois cent vingt-sept millions quatre cent quatre-vingt-seize mille trois cent seize euros) ont été payées.

La société a un capital autorisé de EUR 314.408.652 (trois cent quatorze millions quatre cent huit mille six cent cinquante-deux euros) représenté par 157.204.326 (cent cinquante-sept millions deux cent quatre mille trois cent vingt-six) actions de EUR 2 (deux euros) chacune.

Le Conseil d'Administration est autorisé à émettre de nouvelles actions avec ou sans prime d'émission pour porter le capital total de la société au capital social autorisé total en tout ou en partie de temps à autre tel que pouvant être déterminé à sa discrétion et à accepter les souscriptions pour de telles actions dans une période de cinq ans à compter de la publication de l'acte notarié du 17 mai 2005.

La période ou l'étendue de ce pouvoir pourront être étendues par résolution des actionnaires en assemblée générale de temps à autre, de la façon requise pour la modification des statuts.

Le Conseil d'Administration est autorisé à déterminer les conditions attachées à toute souscription d'actions nouvelle de temps à autre.

Le Conseil d'Administration est autorisé à émettre de telles actions suivant et pendant la période à laquelle il est fait référence au paragraphe 3 de cet article sans que les actionnaires n'aient de droits préférentiels de souscription.

Dans les limites mentionnées ci-dessus, le Conseil d'Administration est également autorisé à émettre des options donnant chacune le droit de souscrire à une ou plusieurs actions d'une valeur nominale de EUR 2 (deux euros) chacune, sans réserver un droit préférentiel de souscription aux actionnaires existants. Le Conseil d'Administration est autorisé par les présentes à émettre lesdites options totalement ou partiellement, de temps en temps, avec ou sans prime d'émission, dans la limite du capital autorisé. Le Conseil d'Administration est autorisé à déterminer les conditions sous lesquelles les options seront accordées.

Le Conseil d'Administration peut soumettre l'exercice des options à telles conditions qu'il fixera à sa discrétion, y compris des restrictions quant à la cession des actions émises lors de l'exercice par un bénéficiaire de son option. Le Conseil d'Administration peut déterminer le prix de souscription conformément à l'article 26-5(1) de la loi sur les sociétés commerciales, et le prix à payer en échange de l'option, le cas échéant.

A la suite de chaque augmentation partielle ou totale réalisée par le Conseil d'Administration conformément aux dispositions ci-dessus, le Conseil devra prendre les mesures nécessaires pour modifier le présent article afin de constater cette modification et le Conseil est autorisé à prendre toutes les mesures requises pour l'exécution et la publication de telle modification conformément à la loi.»

Version faisant foi

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Coûts

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison des présentes, est évalué à environ dix mille euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et personne ne prenant la parole, la séance est clôturée.

Sur quoi le présent acte a été fait à Luxembourg, date qu'en tête du présent acte.

Après que lecture de l'acte a été faite à la personne comparante et dont le notaire connaît le nom, prénom, état civil et résidence, ladite personne comparante a signé le présent acte ensemble avec le notaire.

Signé: J. Stern, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 9 août 2006, vol. 29CS, fol. 35, case 8. – Reçu 5.876,69 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 août 2006.

J. Elvinger.

(093781.3/211/203) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2006.

EVRAZ GROUP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 105.615.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 43729 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2006.

J. Elvinger.

(093783.3/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2006.

IonBond, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 101.100.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 29 août 2006, réf. LSO-BT08364, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 août 2006.

Signature.

(094394.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2006.

QP GAS TRADING (QGII), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 101.725.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 29 août 2006, réf. LSO-BT08366, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juin 2006.

Signature.

(094397.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2006.

QP LNG SERVICES (QGII), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 101.724.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 29 août 2006, réf. LSO-BT08367, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juin 2006.

Signature.

(094400.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2006.

LUMINA PARTICIPATION, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1050 Luxembourg, 50, rue de Beggen.
R. C. Luxembourg B 88.254.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 29 août 2006, réf. LSO-BT08376, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mai 2006.

Signature.

(094402.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2006.

EAST WEST EXPRESS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 44, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 48.182.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} septembre 2006, réf. LSO-BU00020, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(094439.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2006.

EAST WEST EXPRESS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 44, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 48.182.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} septembre 2006, réf. LSO-BU00021, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(094442.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2006.

FINONZO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 51.969.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} septembre 2006, réf. LSO-BU00280, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 septembre 2006.

Pour la société FINONZO S.A.

FIDUCIAIRE MANACO S.A.

Signatures

(094409.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2006.

THE FAMILY OF N&J ROTHSCHILD S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 111.708.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 4 septembre 2006, réf. LSO-BU00439, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 août 2006.

GH TRUST, Département Domiciliation de Godfrey Higuët

Avocats

Signature

(094410.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2006.

PRODIALOG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8390 Nospelt, 13, rue de Mamer.
R. C. Luxembourg B 57.207.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 5 septembre 2006, réf. LSO-BU00757, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 septembre 2006.

Signature

Gérant

(094411.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2006.

BEA INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 68.116.

Le bilan au 30 juin 2001, enregistré à Luxembourg, le 5 septembre 2006, réf. LSO-BU00769, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

WILSON ASSOCIATES

Signature

(094367.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2006.

BEA INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 68.116.

Le bilan au 30 juin 2002, enregistré à Luxembourg, le 5 septembre 2006, réf. LSO-BU00770, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

WILSON ASSOCIATES

Signature

(094365.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2006.

BEA INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 68.116.

Le bilan au 30 juin 2003, enregistré à Luxembourg, le 5 septembre 2006, réf. LSO-BU00771, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

WILSON ASSOCIATES

Signature

(094363.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2006.

BEA INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 68.116.

Le bilan au 30 juin 2004, enregistré à Luxembourg, le 5 septembre 2006, réf. LSO-BU00775, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

WILSON ASSOCIATES

Signature

(094360.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2006.

BEA INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 68.116.

Le bilan au 30 juin 2005, enregistré à Luxembourg, le 5 septembre 2006, réf. LSO-BU00777, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

WILSON ASSOCIATES

Signature

(094359.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2006.

EVRAZ GROUP S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 105.615.

In the year two thousand six, on the fourth day of August.

Before Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

Judit Stern, lawyer, residing professionally at 4, place de Paris, L-1011 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), acting as the representative of the board of directors of EVRAZ GROUP S.A.

An excerpt of the minutes of this meeting, initialled *ne varietur* by the appearer and the notary, will remain annexed to present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearer has required the undersigned notary to state his declaration as follows:

The company EVRAZ GROUP S.A. (the «Company»), having its registered office at 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 105.615, incorporated by deed of M^e Paul Frieders, notary, on the 31st day of December 2004, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C number 440, page 21116, dated 12 May 2005 (the «Mémorial»).

1. The subscribed capital of the Company is fixed at EUR 233,935,086 (two hundred and thirty-three million nine hundred and thirty-five thousand eighty-six Euro) and is divided into 116,967,543 (one hundred and sixteen million nine hundred and sixty-seven thousand five hundred and forty-three) shares of EUR 2 (two Euro) each.

2. Pursuant to article 5 of the articles of association of the Company, the un-issued but authorised capital of the Company is set at EUR 314,408,652 (three hundred and fourteen million four hundred and eight thousand six hundred and fifty-two) represented by 157,204,326 (one hundred and fifty-seven million two hundred and four thousand three hundred and twenty-six) shares of EUR 2 (two Euro) each, to be used in order to issue further shares with or without an issue premium.

The board of directors is authorised, during a period ending five years after the date of publication of the notarial deed dated 17 May 2005, to issue shares with or without an issue premium so as to bring the total capital of the Company up to the total authorised share capital in whole or in part from time to time as its discretion may determine and to accept subscriptions for such shares within the limits of the authorised capital as described here above.

3. By circular resolutions of the board of directors dated 25 May 2006, it was resolved to increase the corporate capital of the Company and issue up to 2,422,989 (two million four hundred and twenty-two thousand nine hundred

and eighty-nine) new shares effective on the date of the subscription and payment and subject to receipt by the Company of the subscription and payment of such new shares to be issued to BNY NOMINEES LIMITED, One Canada Square, London E14 5AL (the «Shareholder»). The Company has received the subscription of 3,448 (three thousand four hundred and forty-eight) new shares on 1st August 2006. The share capital is as a consequence increased by an amount of EUR 6,896 (six thousand eight hundred and ninety-six Euro) in order to raise it from its current amount of EUR 233,935,086 (two hundred and thirty-three million nine hundred and thirty-five thousand eighty-six Euro) to EUR 233,941,982 (two hundred and thirty-three million nine hundred and forty-one thousand nine hundred and eighty-two Euro) by the issuance of 3,448 (three thousand four hundred and forty-eight) new shares with a nominal value of EUR 2 (two Euro) each. The subscription price per each new share is of USD 43.50 (forty-three Dollar and fifty cents) whereof EUR 2 (two Euro) to be paid as par value on each new share and the remaining amount of EUR 32.09 (thirty-two Euro and nine cents) as valued below as share premium on each new share.

These 3,448 (three thousand four hundred and forty-eight) new shares with a nominal value of EUR 2 (two Euro) of an aggregate amount of EUR 6,896 (six thousand eight hundred and ninety-six Euro) and the global share premium of an aggregate amount of EUR 110,631.03 (one hundred and ten thousand six hundred and thirty-one Euro and three cents) have been fully paid up in cash by the Shareholder so that the amount of USD 149,988 (one hundred and forty-nine thousand nine hundred and eighty-eight Dollar) is as now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary who expressly acknowledges it. The notary acknowledges that the above-mentioned amount is valued at EUR 117,527.03 (one hundred and seventeen thousand five hundred and twenty-seven Euro and three cents) at the exchange rate fixed at EUR 1 / USD 1.2762.

The justifying documents of such subscription have been produced to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

4. As a consequence of the increase of the share capital of the Company, the subscribed share capital amounts to EUR 233,941,982 (two hundred and thirty-three million nine hundred and forty-one thousand nine hundred and eighty-two Euro) and is divided into 116,970,991 (one hundred and sixteen million nine hundred and seventy thousand nine hundred and ninety-one) shares.

Article 5 of the articles of association of the Company shall consequently read as follows:

«The subscribed capital of the Company is fixed at EUR 233,941,982 (two hundred and thirty-three million nine hundred and forty-one thousand nine hundred and eighty-two Euro) divided into 116,970,991 (one hundred and sixteen million nine hundred and seventy thousand nine hundred and ninety-one) shares of EUR 2 (two Euro) each. In addition to the issued capital, issue premiums for a total amount of EUR 326,832,498 (three hundred and twenty-six million eight hundred and thirty-two thousand four hundred and ninety-eight Euro) have been paid up.

The company shall have an authorized capital of EUR 314,408,652 (three hundred and fourteen million four hundred and eight thousand six hundred and fifty-two Euro) represented by 157,204,326 (one hundred and fifty-seven million two hundred and four thousand three hundred and twenty-six) shares of EUR 2 (two Euro) each.

The Board of Directors is hereby authorized to issue further shares with or without an issue premium so as to bring the total capital of the company up to the total authorised share capital in whole or in part from time to time as its discretion may determine and to accept subscriptions for such shares within a period of five years as from the publication of the notarial deed of May 17, 2005.

The period or extent of this authority may be extended by resolution of the shareholders in general meeting from time to time, in the manner required for amendment of these articles of association.

The Board of Directors is authorized to determine the conditions attaching to any subscription for the new shares from time to time.

The Board of Directors is authorized to issue such shares under and during the period referenced to in paragraph 3 of this article without the shareholders having any preferential subscription rights.

Within the above limitations, the Board of Directors is also authorised to issue options giving each a right to subscribe for one or more shares having a par value of EUR 2 (two Euro) each, without reserving to, the existing shareholders a preferential right of subscription. The Board of Directors is hereby authorised to issue said options in whole or in part from time to time, with or without an issue premium, within the limit of the authorised capital. The Board of Directors is authorised to determine the conditions under which the options will be granted.

The Board of Directors may subject the exercise of the options to such conditions as its discretion may determine, including restrictions as to disposal of the shares issued upon exercise of the option by an optionholder. The Board of Directors may determine the subscription price subject to article 26-5(1) of the law on commercial companies, and the price to be paid in consideration of the option, if any.

When the Board of Directors effects a whole or partial increase in capital pursuant to the provisions referred to above, it shall be obliged to take steps to amend this article in order to record the change and the Board is authorised to take or authorise the steps required for the execution and publication of such amendment in accordance with the law.»

Prevailing version

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Costs

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately six thousand Euro.

Nothing else being on the agenda, and nobody rising to speak, the meeting was closed.

Whereof the present notarial deed was prepared in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction du texte qui précède:

L'an deux mille six, le quatre août.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire, résidant à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Judit Stern, avocate, résidant professionnellement au 4, place de Paris, L-1011 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), agissant en sa qualité de mandataire spécial au nom et pour le compte du conseil d'administration de la société EVRAZ GROUP S.A.

Un extrait du procès-verbal de cette réunion restera, après avoir été paraphé ne varietur par le comparant et le notaire, annexé aux présentes pour être soumis avec elles à la formalité de l'enregistrement.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de documenter ses déclarations comme suit:

La société EVRAZ GROUP S.A. (la «Société») ayant son siège social au 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 105.615, constituée suivant acte reçu par le notaire M^e Paul Frieders en date du 31 décembre 2004, dont les statuts ont été publiés au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 440, page 2116 en date du 12 mai 2005 (le «Mémorial»).

1. Le capital social de la Société est actuellement fixé à EUR 233.935.086 (deux cent trente-trois millions neuf cent trente-cinq mille quatre-vingt-six euros) et est divisé en 116.967.543 (cent seize millions neuf cent soixante-sept mille cinq cent quarante-trois) actions d'une valeur nominale de EUR 2 (deux euros) chacune.

2. Conformément à l'article 5 des statuts de la Société, le capital non émis mais autorisé est fixé à EUR 314.408.652 (trois cent quatorze millions quatre cent huit mille six cent cinquante-deux euros), représenté par 157.204.326 (cent cinquante-sept millions deux cent quatre mille trois cent vingt-six) actions de EUR 2 (deux euros) chacune, à utiliser pour l'émission d'actions supplémentaires avec ou sans prime d'émission.

Le conseil d'administration est autorisé, pour une période expirant à la date du cinquième anniversaire de la publication de l'acte notarié du 17 mai 2005, à émettre des actions supplémentaires avec ou sans prime d'émission pour porter le capital total de la Société au capital social autorisé total, en tout ou partie, de temps à autre, tel que pouvant être déterminé à sa discrétion et à accepter des souscriptions pour de telles actions dans les limites du capital autorisé tel que décrit ci-avant.

3. Par des résolutions circulaires du conseil d'administration en date du 25 mai 2006, il a été décidé d'augmenter le capital social de la Société et d'émettre jusqu'à 2.422.989 (deux millions quatre cent vingt-deux mille neuf cent quatre-vingt-neuf) nouvelles actions prenant effet à la date de souscription et de paiement et soumis à la réception par la Société de la souscription et du paiement de telles actions nouvelles à être émises pour BNY NOMINEES LIMITED, One Canada Square, London E14 5AL (l'«Actionnaire»). La Société a reçu la souscription de 3.448 (trois mille quatre cent quarante-huit) nouvelles actions le 1^{er} août 2006. Le capital social est par conséquent augmenté d'une somme de EUR 6.896 (six mille huit cent quatre-vingt-seize euros) dans le but de le porter de sa somme actuelle de EUR 233.935.086 (deux cent trente-trois millions neuf cent trente-cinq mille quatre-vingt-six euros) à EUR 233.941.982 (deux cent trente-trois millions neuf cent quarante et un mille neuf cent quatre-vingt-deux euros) par l'émission de 3.448 (trois mille quatre cent quarante-huit) nouvelles actions d'une valeur nominale de EUR 2 (deux euros) chacune. Le prix de souscription pour chaque action est de USD 43,5 (quarante-trois dollars et cinquante centimes) dont EUR 2 (deux euros) à payer comme valeur nominale de chaque nouvelle action et la somme restante de EUR 32,09 (trente-deux euros et neuf centimes) telle qu'évaluée ci-dessous comme prime d'émission de chaque nouvelle action.

Ces 3.448 (trois mille quatre cent quarante-huit) nouvelles actions d'une valeur nominale de EUR 2 (deux euros) d'une somme totale de EUR 6.896 (six mille huit cent quatre-vingt-seize euros) et la prime d'émission globale d'une somme totale de EUR 110.631,03 (cent dix mille six cent trente et un euros et trois centimes) ont été entièrement payées en espèce par l'Actionnaire, de sorte que le montant de USD 149.988 (cent quarante-neuf mille neuf cent quatre-vingt-huit dollars) se trouve maintenant à disposition de la Société, dont preuve a été dûment faite au notaire, lequel le reconnaît expressément. Le notaire reconnaît que la somme mentionnée ci-dessus est évaluée à EUR 117.527,03 (cent dix-sept mille cinq cent vingt-sept euros et trois centimes) au taux de change fixé à EUR 1 / USD 1,2762.

Les documents justifiant cette souscription ont été produits au notaire instrumentant, lequel le reconnaît expressément.

4. Suite à l'augmentation du capital social de la Société, le capital social souscrit s'élève à EUR 233.941.982 (deux cent trente-trois millions neuf cent quarante et un mille neuf cent quatre-vingt-deux euros) et est divisé en 116.970.991 (cent seize millions neuf cent soixante-dix mille cinq cent quatre-vingt-onze) actions.

L'Article 5 des statuts de la Société se lira par conséquent comme suit:

«Le capital social est fixé à EUR 233.941.982 (deux cent trente-trois millions neuf cent quarante et un mille neuf cent quatre-vingt-deux euros) divisé en 116.970.991 (cent seize millions neuf cent soixante-dix mille cinq cent quatre-vingt-onze) actions de EUR 2 (deux euros) chacune. Outre le capital émis, des primes d'émissions d'une somme totale de EUR 326.832.498 (trois cent vingt-six millions huit cent trente-deux mille quatre cent quatre-vingt-dix-huit euros) ont été payées.

La société a un capital autorisé de EUR 314.408.652 (trois cent quatorze millions quatre cent huit mille six cent cinquante-deux euros) représenté par 157.204.326 (cent cinquante-sept millions deux cent quatre mille trois cent vingt-six) actions de EUR 2 (deux euros) chacune.

Le Conseil d'Administration est autorisé à émettre de nouvelles actions avec ou sans prime d'émission pour porter le capital total de la société au capital social autorisé total en tout ou en partie de temps à autre tel que pouvant être déterminé à sa discrétion et à accepter les souscriptions pour de telles actions dans une période de cinq ans à compter de la publication de l'acte notarié du 17 mai 2005.

La période ou l'étendue de ce pouvoir pourront être étendues par résolution des actionnaires en assemblée générale de temps à autre, de la façon requise pour la modification des statuts.

Le Conseil d'Administration est autorisé à déterminer les conditions attachées à toute souscription d'actions nouvelle de temps à autre.

Le Conseil d'Administration est autorisé à émettre de telles actions suivant et pendant la période à laquelle il est fait référence au paragraphe 3 de cet article sans que les actionnaires n'aient de droits préférentiels de souscription.

Dans les limites mentionnées ci-dessus, le Conseil d'Administration est également autorisé à émettre des options donnant chacune le droit de souscrire à une ou plusieurs actions d'une valeur nominale de EUR 2 (deux euros) chacune, sans réserver un droit préférentiel de souscription aux actionnaires existants. Le Conseil d'Administration est autorisé par les présentes à émettre lesdites options totalement ou partiellement, de temps en temps, avec ou sans prime d'émission, dans la limite du capital autorisé. Le Conseil d'Administration est autorisé à déterminer les conditions sous lesquelles les options seront accordées.

Le Conseil d'Administration peut soumettre l'exercice des options à telles conditions qu'il fixera à sa discrétion, y compris des restrictions quant à la cession des actions émises lors de l'exercice par un bénéficiaire de son option. Le Conseil d'Administration peut déterminer le prix de souscription conformément à l'article 26-5(1) de la loi sur les sociétés commerciales, et le prix à payer en échange de l'option, le cas échéant.

A la suite de chaque augmentation partielle ou totale réalisée par le Conseil d'Administration conformément aux dispositions ci-dessus, le Conseil devra prendre les mesures nécessaires pour modifier le présent article afin de constater cette modification et le Conseil est autorisé à prendre toutes les mesures requises pour l'exécution et la publication de telle modification conformément à la loi.»

Version faisant foi

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Coûts

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison des présentes, est évalué à environ six mille euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et personne ne prenant la parole, la séance est clôturée.

Sur quoi le présent acte a été fait à Luxembourg, date qu'en tête du présent acte.

Après que lecture de l'acte a été faite à la personne comparante et dont le notaire connaît le nom, prénom, état civil et résidence, ladite personne comparante a signé le présent acte ensemble avec le notaire.

Signé: J. Stern, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 9 août 2006, vol. 29CS, fol. 35, case 6. – Reçu 1.175,27 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 août 2006.

J. Elvinger.

(093777.3/211/202) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2006.

EVRAZ GROUP S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 105.615.

In the year two thousand six, on the fourth day of August.

Before Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

Judit Stern, lawyer, residing professionally at 4, place de Paris, L-1011 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), acting as the representative of the board of directors of EVRAZ GROUP S.A.

An excerpt of the minutes of this meeting, initialled *ne varietur* by the appearer and the notary, will remain annexed to present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearer has required the undersigned notary to state his declaration as follows:

The company EVRAZ GROUP S.A. (the «Company»), having its registered office at 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 105.615, incorporated by deed of M^e Paul Frieders, notary, on the 31st day of December 2004, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C number 440, page 21116, dated 12 May 2005 (the «Mémorial»).

1. The subscribed capital of the Company is fixed at EUR 233,941,982 (two hundred and thirty-three million nine hundred and forty-one thousand nine hundred and eighty-two Euro) and is divided into 116,970,991 (one hundred and sixteen million nine hundred and seventy thousand nine hundred and ninety-one Euro) shares of EUR 2 (two Euro) each.

2. Pursuant to article 5 of the articles of association of the Company, the un-issued but authorised capital of the Company is set at EUR 314,408,652 (three hundred and fourteen million four hundred and eight thousand six hundred and fifty-two Euro) represented by 157,204,326 (one hundred and fifty-seven million two hundred and four thousand three

hundred and twenty-six) shares of EUR 2 (two Euro) each, to be used in order to issue further shares with or without an issue premium.

The board of directors is authorised, during a period ending five years after the date of publication of the notarial deed dated 17 May 2005, to issue shares with or without an issue premium so as to bring the total capital of the Company up to the total authorised share capital in whole or in part from time to time as its discretion may determine and to accept subscriptions for such shares within the limits of the authorised capital as described here above.

3. By circular resolutions of the board of directors dated 25 May 2006, it was resolved to increase the corporate capital of the Company and issue up to 2,422,989 (two million four hundred and twenty-two thousand nine hundred and eighty-nine) new shares effective on the date of the subscription and payment and subject to receipt by the Company of the subscription and payment of such new shares to be issued to BNY NOMINEES LIMITED, One Canada Square, London E14 5AL (the «Shareholder»). The Company has received the subscription of 3,448 (three thousand four hundred and forty-eight) new shares on 1st August 2006. The share capital is as a consequence increased by an amount of EUR 6,896 (six thousand eight hundred and ninety-six Euro) in order to raise it from its current amount of EUR 233,941,982 (two hundred and thirty-three million nine hundred and forty-one thousand nine hundred and eighty-two Euro) to EUR 233,948,878 (two hundred and thirty-three million nine hundred and forty-eight thousand eight hundred and seventy-eight Euro) by the issuance of 3,448 (three thousand four hundred and forty-eight) new shares with a nominal value of EUR 2 (two Euro) each. The subscription price per each new share is of USD 43.50 (forty-three Dollar and fifty cents) whereof EUR 2 (two Euro) to be paid as par value on each new share and the remaining amount of EUR 32.09 (thirty-two Euro and nine cents) as valued below as share premium on each new share.

These 3,448 (three thousand four hundred and forty-eight) new shares with a nominal value of EUR 2 (two Euro) of an aggregate amount of EUR 6,896 (six thousand eight hundred and ninety-six Euro) and the global share premium of an aggregate amount of EUR 110,631.03 (one hundred and ten thousand six hundred and thirty-one Euro and three cents) have been fully paid up in cash by the Shareholder so that the amount of USD 149,988 (one hundred and forty-nine thousand nine hundred and eighty-eight Dollar) is as now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary who expressly acknowledges it. The notary acknowledges that the above-mentioned amount is valued at EUR 117,527.03 (one hundred and seventeen thousand five hundred and twenty-seven Euro and three cents) at the exchange rate fixed at EUR 1 / USD 1.2762.

The justifying documents of such subscription have been produced to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

4. As a consequence of the increase of the share capital of the Company, the subscribed share capital amounts to EUR 233,948,878 (two hundred and thirty-three million nine hundred and forty-eight thousand eight hundred and seventy-eight Euro) and is divided into 116,974,439 (one hundred and sixteen million nine hundred and seventy-four thousand four hundred and thirty-nine) shares.

Article 5 of the articles of association of the Company shall consequently read as follows:

«The subscribed capital of the Company is fixed at EUR 233,948,878 (two hundred and thirty-three million nine hundred and forty-eight thousand eight hundred and seventy-eight Euro) divided into 116,974,439 (one hundred and sixteen million nine hundred and seventy-four thousand four hundred and thirty-nine) shares of EUR 2 (two Euro) each. In addition to the issued capital, issue premiums for a total amount of EUR 326,943,129 (three hundred and twenty-six million nine hundred and forty-three thousand one hundred and twenty-nine Euro) have been paid up.

The company shall have an authorized capital of EUR 314,408,652 (three hundred and fourteen million four hundred and eight thousand six hundred and fifty-two Euro) represented by 157,204,326 (one hundred and fifty-seven million two hundred and four thousand three hundred and twenty-six) shares of EUR 2 (two Euro) each.

The Board of Directors is hereby authorized to issue further shares with or without an issue premium so as to bring the total capital of the company up to the total authorised share capital in whole or in part from time to time as its discretion may determine and to accept subscriptions for such shares within a period of five years as from the publication of the notarial deed of May 17, 2005.

The period or extent of this authority may be extended by resolution of the shareholders in general meeting from time to time, in the manner required for amendment of these articles of association.

The Board of Directors is authorized to determine the conditions attaching to any subscription for the new shares from time to time.

The Board of Directors is authorized to issue such shares under and during the period referenced to in paragraph 3 of this article without the shareholders having any preferential subscription rights.

Within the above limitations, the Board of Directors is also authorised to issue options giving each a right to subscribe for one or more shares having a par value of EUR 2 (two Euro) each, without reserving to, the existing shareholders a preferential right of subscription. The Board of Directors is hereby authorised to issue said options in whole or in part from time to time, with or without an issue premium, within the limit of the authorised capital. The Board of Directors is authorised to determine the conditions under which the options will be granted.

The Board of Directors may subject the exercise of the options to such conditions as its discretion may determine, including restrictions as to disposal of the shares issued upon exercise of the option by an optionholder. The Board of Directors may determine the subscription price subject to article 26-5(1) of the law on commercial companies, and the price to be paid in consideration of the option, if any.

When the Board of Directors effects a whole or partial increase in capital pursuant to the provisions referred to above, it shall be obliged to take steps to amend this article in order to record the change and the Board is authorised to take or authorise the steps required for the execution and publication of such amendment in accordance with the law.»

Prevailing version

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Costs

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately six thousand Euro.

Nothing else being on the agenda, and nobody rising to speak, the meeting was closed.

Whereof the present notarial deed was prepared in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction du texte qui précède:

L'an deux mille six, le quatre août.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire, résidant à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Judit Stern, avocate, résidant professionnellement au 4, place de Paris, L-1011 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), agissant en sa qualité de mandataire spécial au nom et pour le compte du conseil d'administration de la société EVRAZ GROUP S.A.

Un extrait du procès-verbal de cette réunion restera, après avoir été paraphé ne varietur par le comparant et le notaire, annexé aux présentes pour être soumis avec elles à la formalité de l'enregistrement.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de documenter ses déclarations comme suit:

La société EVRAZ GROUP S.A., (la «Société») ayant son siège social au 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 105.615, constituée suivant acte reçu par le notaire M^e Paul Frieders en date du 31 décembre 2004, dont les statuts ont été publiés au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 440, page 2116 en date du 12 mai 2005 (le «Mémorial»).

1. Le capital social de la Société est actuellement fixé à EUR 233.941.982 (deux cent trente-trois millions neuf cent quarante et un mille neuf cent quatre-vingt-deux euros) et est divisé en 116.970.991 (cent seize millions neuf cent soixante-dix mille cinq cent quatre-vingt-onze) actions d'une valeur nominale de EUR 2 (deux euros) chacune.

2. Conformément à l'article 5 des statuts de la Société, le capital non émis mais autorisé est fixé à EUR 314.408.652 (trois cent quatorze millions quatre cent huit mille six cent cinquante-deux euros), représenté par 157.204.326 (cent cinquante-sept millions deux cent quatre mille trois cent vingt-six) actions de EUR 2 (deux euros) chacune, à utiliser pour l'émission d'actions supplémentaires avec ou sans prime d'émission.

Le conseil d'administration est autorisé, pour une période expirant à la date du cinquième anniversaire de la publication de l'acte notarié du 17 mai 2005, à émettre des actions supplémentaires avec ou sans prime d'émission pour porter le capital total de la Société au capital social autorisé total, en tout ou partie, de temps à autre, tel que pouvant être déterminé à sa discrétion et à accepter des souscriptions pour de telles actions dans les limites du capital autorisé tel que décrit ci-avant.

3. Par des résolutions circulaires du conseil d'administration en date du 25 mai 2006, il a été décidé d'augmenter le capital social de la Société et d'émettre jusqu'à 2.422.989 (deux millions quatre cent vingt-deux mille neuf cent quatre-vingt-neuf) nouvelles actions prenant effet à la date de souscription et de paiement et soumis à la réception par la Société de la souscription et du paiement de telles actions nouvelles à être émises pour BNY NOMINEES LIMITED, One Canada Square, London E14 5AL (l'«Actionnaire»). La Société a reçu la souscription de 3.448 (trois mille quatre cent quarante-huit) nouvelles actions le 1^{er} août 2006. Le capital social est par conséquent augmenté d'une somme de EUR 6.896 (six mille huit cent quatre-vingt-seize euros) dans le but de le porter de sa somme actuelle de EUR 233.941.982 (deux cent trente-trois millions neuf cent quarante et un mille neuf cent quatre-vingt-deux euros) à EUR 233.948.878 (deux cent trente-trois millions neuf cent quarante-huit mille huit cent soixante-dix-huit euros) par l'émission de 3.448 (trois mille quatre cent quarante-huit) nouvelles actions d'une valeur nominale de EUR 2 (deux euros) chacune. Le prix de souscription pour chaque action est de USD 43,50 (quarante-trois dollars et cinquante centimes) dont EUR 2 (deux euros) à payer comme valeur nominale de chaque nouvelle action et la somme restante de EUR 32,09 (trente-deux euros et neuf centimes) telle qu'évaluée ci-dessous comme prime d'émission de chaque nouvelle action.

Ces 3.448 (trois mille quatre cent quarante-huit) nouvelles actions d'une valeur nominale de EUR 2 (deux euros) d'une somme totale de EUR 6.896 (six mille huit cent quatre-vingt-seize euros) et la prime d'émission globale d'une somme totale de EUR 110.631,03 (cent dix mille six cent trente et un euros et trois centimes) ont été entièrement payées en espèce par l'Actionnaire, de sorte que le montant de USD 149.988,00 (cent quarante-neuf mille neuf cent quatre-vingt-huit dollars) se trouve maintenant à disposition de la Société, dont preuve a été dûment faite au notaire, lequel le reconnaît expressément. Le notaire reconnaît que la somme mentionnée ci-dessus est évaluée à EUR 117.527,03 (cent dix-sept mille cinq cent vingt-sept euros et trois centimes) au taux de change fixé à EUR 1 / USD 1,2762.

Les documents justifiant cette souscription ont été produits au notaire instrumentant, lequel le reconnaît expressément.

4. Suite à l'augmentation du capital social de la Société, le capital social souscrit s'élève à EUR 233.948.878 (deux cent trente-trois millions neuf cent quarante-huit mille huit cent soixante-dix-huit euros) et est divisé en 116.974.439 (cent seize millions neuf cent soixante-quatorze mille quatre cent trente-neuf) actions.

L'Article 5 des statuts de la Société se lira par conséquent comme suit:

«Le capital social est fixé à EUR 233.948.878 (deux cent trente-trois millions neuf cent quarante-huit mille huit cent soixante-dix-huit euros) divisé en 116.974.439 (cent seize millions neuf cent soixante-quatorze mille quatre cent trente-neuf) actions de EUR 2 (deux euros) chacune. Outre le capital émis, des primes d'émissions d'une somme totale de EUR 326.943.129 (trois cent vingt-six millions neuf cent quarante-trois mille cent vingt-neuf euros) ont été payées.

La société a un capital autorisé de EUR 314.408.652 (trois cent quatorze millions quatre cent huit mille six cent cinquante-deux euros) représenté par 157.204.326 (cent cinquante-sept millions deux cent quatre mille trois cent vingt-six) actions de EUR 2 (deux euros) chacune.

Le Conseil d'Administration est autorisé à émettre de nouvelles actions avec ou sans prime d'émission pour porter le capital total de la société au capital social autorisé total en tout ou en partie de temps à autre tel que pouvant être déterminé à sa discrétion et à accepter les souscriptions pour de telles actions dans une période de cinq ans à compter de la publication de l'acte notarié du 17 mai 2005.

La période ou l'étendue de ce pouvoir pourront être étendues par résolution des actionnaires en assemblée générale de temps à autre, de la façon requise pour la modification des statuts.

Le Conseil d'Administration est autorisé à déterminer les conditions attachées à toute souscription d'actions nouvelle de temps à autre.

Le Conseil d'Administration est autorisé à émettre de telles actions suivant et pendant la période à laquelle il est fait référence au paragraphe 3 de cet article sans que les actionnaires n'aient de droits préférentiels de souscription.

Dans les limites mentionnées ci-dessus, le Conseil d'Administration est également autorisé à émettre des options donnant chacune le droit de souscrire à une ou plusieurs actions d'une valeur nominale de deux euros (EUR 2) chacune, sans réserver un droit préférentiel de souscription aux actionnaires existants. Le Conseil d'Administration est autorisé par les présentes à émettre lesdites options totalement ou partiellement, de temps en temps, avec ou sans prime d'émission, dans la limite du capital autorisé. Le Conseil d'Administration est autorisé à déterminer les conditions sous lesquelles les options seront accordées.

Le Conseil d'Administration peut soumettre l'exercice des options à telles conditions qu'il fixera à sa discrétion, y compris des restrictions quant à la cession des actions émises lors de l'exercice par un bénéficiaire de son option. Le Conseil d'Administration peut déterminer le prix de souscription conformément à l'article 26-5(1) de la loi sur les sociétés commerciales, et le prix à payer en échange de l'option, le cas échéant.

A la suite de chaque augmentation partielle ou totale réalisée par le Conseil d'Administration conformément aux dispositions ci-dessus, le Conseil devra prendre les mesures nécessaires pour modifier le présent article afin de constater cette modification et le Conseil est autorisé à prendre toutes les mesures requises pour l'exécution et la publication de telle modification conformément à la loi.»

Version faisant foi

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Coûts

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison des présentes, est évalué à environ six mille euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et personne ne prenant la parole, la séance est clôturée.

Sur quoi le présent acte a été fait à Luxembourg, date qu'en tête du présent acte.

Après que lecture de l'acte a été faite à la personne comparante et dont le notaire connaît le nom, prénom, état civil et résidence, ladite personne comparante a signé le présent acte ensemble avec le notaire.

Signé: J. Stern, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 9 août 2006, vol. 29CS, fol. 35, case 7. – Reçu 1.175,27 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 août 2006.

J. Elvinger.

(093779.3/211/201) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2006.

SPACE LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8378 Kleinbettingen, 1, rue du Chemin de Fer.

R. C. Luxembourg B 50.376.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 4 septembre 2006, réf. LSO-BU00437, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

GH TRUST, Département Domiciliation de Godfrey Higuët

Avocats

Signature

(094412.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2006.

FDH PATRIMOINE, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 107.998.

Extrait des délibérations de l'Assemblée Générale Ordinaire du 25 avril 2006

L'Assemblée Générale a reconduit, à l'unanimité, le mandat des Administrateurs et du Réviseur d'Entreprises pour un nouveau terme d'un an.

Composition du Conseil d'Administration:

Antoine Calvisi, Président (résidant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal);

François Fontaine (résidant professionnellement à F-59023 Lille Cedex, 33, avenue le Corbusier);

Fernand Reiners (résidant professionnellement à L-1661 Luxembourg, 103, Grand-rue).

Réviseur d'Entreprises:

PricewaterhouseCoopers, S.à r.l. (ayant son siège social à L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 août 2006.

BANQUE DE LUXEMBOURG, Société Anonyme

M.-C. Mahy

Enregistré à Luxembourg, le 29 août 2006, réf. LSO-BT08374. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(095150.3//21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2006.

M-LINK, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.254.180.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.

R. C. Luxembourg B 114.408.

Par résolution de son associé unique en date du 16 août 2006, la Société a nommé Monsieur Aldo Mareuse, demeurant à Guizem, Egypt, 19, El Mansoureya Road, en tant que gérant additionnel pour une durée indéterminée avec pouvoir joint de signature.

Dès lors les deux gérants de la Société sont:

- Maan El-Amine; et

- Aldo Mareuse.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 21 août 2006, réf. LSO-BT06104. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(095207.3//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2006.

FUJITSU SERVICES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 5.512.400.

Siège social: L-2350 Luxembourg, 3, rue Jean Piret.

R. C. Luxembourg B 70.201.

Extrait des résolutions prises en date du 12 juillet 2006 par l'associé unique de la société

Il résulte du procès-verbal des résolutions prises par l'associé unique de la Société (l'Associé Unique) en date du 12 juillet 2006, que l'Associé Unique décide de révoquer Monsieur Baudouin Lenaerts de son mandat de gérant de la Société, avec effet au 3 juillet 2006.

En conséquence de ce qui précède, le conseil de gérance de la Société est, depuis le 3 juillet 2006, composé comme suit:

- Monsieur Ferdinand Van Fraechem, gérant;

- Monsieur Philip Edward Heath, gérant; et

- Monsieur Alex Van Vlierberghe, gérant.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 11 août 2006, réf. LSO-BT03580. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(096011.3//22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2006.

OAK FINANCE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 55.407.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu jeudi 9 novembre 2006 à 10.30 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 30 juin 2006.
2. Approbation du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Divers.

I (04111/1267/14)

Le Conseil d'Administration.

BAROO ENERGY HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 105.953.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 9 novembre 2006 à 16.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 30 juin 2006
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers

I (04153/795/14)

Le Conseil d'Administration.

FABER (LUXEMBOURG) HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 28.039.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 9 novembre 2006 à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 30 juin 2006
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Nominations statutaires
5. Divers

I (04154/795/15)

Le Conseil d'Administration.

BB BONDS, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 45.617.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le mercredi 8 novembre 2006 à 14.30 heures au siège social de la Société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- I. Refonte complète des statuts de la Société notamment pour la soumettre à la loi luxembourgeoise du 20 décembre 2002 concernant les organismes de placement collectif, et comprenant des modifications significatives pour:
 1. Accepter des souscriptions moyennant l'apport d'un portefeuille existant;
 2. Appliquer le principe de désolidarisation des dettes et obligations des différents compartiments de la Société;
 3. Permettre la création de classes d'actions au sein des compartiments de la Société;
 4. Adapter les statuts de la Société aux dispositions de la loi du 20 décembre 2002 concernant les organismes de placement collectif et remplacer toutes références à la loi du 30 mars 1988 par des références à la loi du 20 décembre 2002.
- II. Divers.

Les actionnaires peuvent, sur simple demande au siège social de la Société, obtenir sans frais le texte complet des nouveaux statuts coordonnés de la Société.

L'Assemblée ne pourra délibérer valablement que si la moitié au moins du capital est présente ou représentée. Les résolutions, pour être valables, devront réunir les deux tiers au moins des voix des actionnaires présents ou représentés.

Pour pouvoir assister à l'Assemblée, les propriétaires d'actions au porteur sont priés de déposer leurs actions auprès de la BANQUE DEGROOF LUXEMBOURG S.A. cinq jours francs avant la date fixée pour l'Assemblée.

I (04152/584/26)

Le Conseil d'Administration.

EUROPE GALAXIE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 63.963.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à une

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra extraordinairement le 9 novembre 2006 à 11.00 heures au L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Révocation de Messieurs Colm Smith, Dennis Bosje et Bastiaan Schreuders de leurs fonctions d'administrateur et décharge;
2. Réduction du nombre d'administrateurs de 4 à 3;
3. Nomination de la société anonyme MONTEREY SERVICES S.A., R.C.S. Luxembourg B 51.100, avec siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2008;
4. Nomination de la société anonyme EURO MANAGEMENT SERVICES S.A., R.C.S. Luxembourg B 34.766, avec siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2008;
5. Transfert du siège social de L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey, à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
6. Divers.

I (04133/000/23)

Le Conseil d'Administration.

AGORANET HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 72.913.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le 8 novembre 2006 à 11.00 heures, au siège social, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

L'Assemblée générale ordinaire du 25 août 2006 n'a pu délibérer valablement sur ce point de l'ordre du jour, le quorum requis par la loi n'étant pas atteint.

L'Assemblée générale extraordinaire du 8 novembre 2006 délibérera valablement quelle que soit la portion du capital représentée.

II (04018/000/17)

Le Conseil d'Administration.

ROSENBERG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 92.812.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le 8 novembre 2006 à 14.00 heures, au siège social, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

L'Assemblée générale du 31 août 2006 n'a pu délibérer valablement sur ce point de l'ordre du jour, le quorum requis par la loi n'étant pas atteint.

L'Assemblée générale extraordinaire du 8 novembre 2006 délibérera valablement quelle que soit la portion du capital représentée.

II (04019/755/17)

Le Conseil d'Administration.

VIDINVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 65.861.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le mardi 31 octobre 2006 à 11.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Mise en liquidation de la société,
- Nomination du liquidateur.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

II (04062/755/14)

Le Conseil d'Administration.

MONTANA (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 30.309.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 30 octobre 2006 à 11.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du commissaire aux comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2005 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires,
- Fixation des émoluments du Commissaire aux Comptes.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

II (04063/755/18)

Le Conseil d'Administration.

ZAMATAIMMO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II.

R. C. Luxembourg B 31.423.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 5 septembre 2006, réf. LSO-BU00755, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 septembre 2006.

Signature

Administrateur

(094413.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2006.
